

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'AURILLAC**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 6 AVRIL 2023**

La séance est ouverte à 20 heures 35, sous la présidence de M. Pierre MATHONIER, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

ORDRE DU JOUR

- A- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- B- INSTALLATION DE MME STEPHANIE DELORME EN REMPLACEMENT DE MME CHRISTELLE CHASTEL, EN QUALITE DE CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
- C- PRESENCES/ ABSENCES/ PROCURATIONS
- D- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE
- E- ORDRE DU JOUR DES DELIBERATIONS

GROUPE A

FINANCES

- N° 1 : Budget Annexe des Campings Communautaires - Participation au fonctionnement et subvention d'équipement 2023 du Budget Principal
- N° 2 : Budget Annexe des Transports Urbains - Participation 2023 du Budget Principal
- N° 3 : Budget Annexe de l'Aéroport - Participation 2023 du Budget Principal
- N° 4 : Budget Annexe du Centre Aquatique - Participation au fonctionnement 2023 du Budget Principal
- N° 5 : Budgets Annexes de l'Eau et de l'Assainissement - Subventions d'équipement 2023 du Budget Principal
- N° 6 : Participation 2023 du Budget Principal au Budget Annexe de l'Assainissement au titre de la gestion des eaux pluviales urbaines
- N° 7 : Mise à jour des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement

MARCHES

- N° 8 : Marchés de prestations de télécommunication - Avenant de prolongation aux marchés en cours
- N° 9 : Marché de gestion et entretien des aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la CABA - Modalités de consultation et d'attribution du marché
- N° 10 : Avenant n°1 à l'accord cadre n°2021/012 relatif à la mise en œuvre des mesures de sûreté, inspection filtrage des passagers, des bagages de soute et de cabine de l'Aéroport d'Aurillac-Tronquières

POLITIQUE DE LA VILLE

- N° 11 : Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Programmation 2023

ENVIRONNEMENT

- N° 12 : Collecte des huiles minérales ou synthétiques usagées en déchetterie - Contractualisation avec l'éco-organisme Cyclévia
- N° 13 : Formation "Jardinage au Naturel" - Déroulé et tarification de la formation réalisée sur le site de la Plantelière, Commune d'Arpajon-sur-Cère

TRANSPORTS

N° 14 : Modification de l'annexe 2 à la convention de coordination des réseaux de transport routier de personnes entre la CABA et la Région Auvergne-Rhône-Alpes

N° 15 : Renouvellement de la convention sur les modalités de financement de la compétence Transport Scolaire entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la CABA (abroge et remplace la délibération n° DEL_2022_122 du 15 décembre 2022)

N° 16 : Tarification des transports urbains et périurbains à compter du 1er septembre 2023

URBANISME ET HABITAT

N° 17 : PLUI-H - Ouverture et organisation de la participation du public par voie électronique sur le projet de modification simplifiée n°1

N° 18 : Demande d'exemption des Communes d'Arpajon-sur-Cère et d'Ytrac vis-à-vis des obligations relatives au seuil minimal de logements sociaux, dites "dispositif SRU"

ADMINISTRATION GENERALE

N° 19 : Recrutement "Agent de développement touristique"

N° 20 : Recrutement "Chargé(e) de développement économique"

N° 21 : Recrutement "Agent(e) d'accueil, d'entretien et de gardiennage de camping - Site de l'Ombrade"

N° 22 : Recrutement "Agent traitement eau potable"

N° 23 : Recrutement "Agent d'exploitation des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales urbaines"

N° 24 : Tableau des effectifs - Avril 2023

N° 25 : Constitution d'une provision pour risques et charges de fonctionnement - Charges liées aux fins de contrats de droit privé - Secteur Aéroport

GROUPE B

FINANCES

N° 26 : Comptes de Gestion 2022

N° 27 : Comptes Administratifs 2022

N° 28 : Affectation des Résultats 2022

N° 29 : Budget Principal - Vote des taux d'imposition

N° 30 : Budget Principal - Budget Primitif 2023

N° 31 : Budget Annexe de l'Eau - Budget Primitif 2023

N° 32 : Budget Annexe de l'Assainissement - Budget Primitif 2023

N° 33 : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - Fixation du taux pour 2023

N° 34 : Budget Annexe du TDMA - Budget Primitif 2023

N° 35 : Budget Annexe du PLIE - Budget Primitif 2023

N° 36 : Budget Annexe des Campings Communautaires - Budget Primitif 2023

N° 37 : Budget Annexe des Transports Urbains - Budget Primitif 2023

N° 38 : Budget Annexe de l'Aéroport - Budget Primitif 2023

N° 39 : Budget Annexe du Centre Aquatique - Budget Primitif 2023

N° 40 : Budget Annexe des Zones d'Activités Économiques - Budget Primitif 2023

TRAVAUX ET RESEAUX

N° 41 : Approbation du Contrat de Progrès Territorial du bassin versant Cère amont

F- DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL DEPUIS LA SEANCE PRECEDENTE

G- QUESTIONS DIVERSES

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers Collègues, nous allons débiter ce Conseil Communautaire. Je vous propose que nous débutions par l'appel.

Yves ALEXANDRE : absent

Catherine AMALRIC : absente, représentée par Jean-Paul NICOLAS

Ginette APCHIN : présente

Michel BAISSAC : absent, représenté par Bernadette GINEZ

Jean-François BARRIER : absent, représenté par Louis ESTEVES

Yvette BASTID : absente, représentée par Dominique LAVIGNE

Elisa BASTIDE : absente, représentée par David LOPEZ

Jamal BELAIDI : absent, représenté par Sylvie LACHAIZE

Patricia BENITO : absente, représentée par Jean-Luc DONEYS

Bernard BERTHELIER : absent, représenté par Pierre MATHONIER

Hubert BONHOMMET : absent

Vanessa BONNEFOY : absente, représentée par Claudine FLEY

Nadine BRUEL : présente

Elise BRUGIERE : présente

Michel COSNIER : présent

Philippe COUDERC : présent

Alain COUDON : présent

Thierry CRUEGHE : présent

Charly DELAMAIDE : présent

Stéphanie DELORME : absente, représentée par Jean-Luc LENTIER

Géraud DELPUECH : absent

Aurélie DEMOULIN : absente, représentée par Sébastien PRAT

Jean-Luc DONEYS : présent

Louis ESTEVES : présent

Philippe FABRE : présent

Dominique FABREGUES : présent

Jean-Michel FAUBLADIER : présent

Claudine FLEY : présente

Daniel FLORY : présent

Stéphane FRÉCHOU : présent

Christian FRICOT : présent

Cécile GANE : présente

Nathalie GARDES : présente

Bernadette GINEZ : présente

Frédéric GODBARGE : présent

Mireille LABORIE : présente

Sylvie LACHAIZE : présente

Evelyne LADRAS : présente

Isabelle LANTUÉJOUL : présente

Dominique LAVIGNE : présente

Jean-Luc LENTIER : présent

David LOPEZ : présent

Philippe MARIOU : présent

Jacqueline MARTINEZ-SÉVERAC : absente, représentée par Alain COUDON

Angélique MARTINS : présente

Pierre MATHONIER : présent

Magali MAUREL : absente, représentée par Frédéric SERAGER

Philippe MAURS : présent

Chloé MOLES : absente

Maryline MONTEILLET : présente

Maxime MURATET : présent

Jean-Paul NICOLAS : présent

Christophe PESTRINAUX : présent

Jean-Pierre PICARD : absent, représenté par Ginette APCHIN

Christian POULHES : présent
 Gérard PRADAL : présent
 Sébastien PRAT : présent
 Jean-Louis PRAX : absent, représenté par Michel COSNIER
 Jean-François RODIER : présent
 Valérie RUEDA : présente
 Guy SENAUD : présent
 Philippe SENAUD : présent
 Frédéric SERAGER : présent
 Nicole SOULENQ-COUSSAIN : présente
 Jean-Luc TOURLAN : présent
 Jean-Louis VIDAL : présent
 Julien VIDALINC : présent
 Véronique VISY : présente.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Nous pouvons désigner Sébastien PRAT secrétaire de séance.

INSTALLATION DE MME STÉPHANIE DELORME EN REMPLACEMENT DE MME CHRISTELLE CHASTEL, EN QUALITÉ DE CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE

Nous devons procéder à l'installation de Mme Stéphanie DELORME en remplacement de Mme Christelle CHASTEL, en qualité de Conseillère Communautaire. Elle n'est pas présente aujourd'hui, c'est Jean-Luc LENTIER qui la représente.

Le Conseil Communautaire prend acte de l'installation de Mme Stéphanie DELORME en qualité de Conseillère Communautaire.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FÉVRIER 2023

Y a-t-il des observations sur le procès-verbal du Conseil Communautaire du 9 février ? Non.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 9 février 2023 est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Je dois vous faire un certain nombre de communications. Je souhaite évoquer avec vous plusieurs points d'actualité de notre Communauté d'Agglomération.

Le samedi 4 mars s'est tenue une visite à la STEP Souleyrie qui a connu un franc succès puisqu'il y a eu plus de 170 inscriptions d'habitants de la CABA qui ont souhaité visiter ces installations qui ont quand même impacté beaucoup nos budgets ; nous l'avons vu sur les deux années qui précèdent et nous le verrons aussi sur ce budget puisque ce sont plus de 40 M€ de travaux qui ont été faits sur ce site.

Cette visite a été organisée sous la responsabilité de M. Bertrand LOUIS, par les techniciens du site que je tiens à remercier pour leur engagement et leur mobilisation importante, pour nous rendre accessibles les mécanismes qui sont de nature industrielle puisque nous sommes passés sur une usine par rapport à une STEP classique avec beaucoup d'électronique. C'était très intéressant, et je crois qu'à la satisfaction générale des visiteurs, nous avons pu rendre visibles et présents des équipements qui sont souvent peu considérés. Cette visite était l'occasion de montrer la haute technicité de ce qu'est une STEP moderne. Donc merci aux uns et aux autres.

Le matin, la visite était plutôt réservée aux élus. Il y avait un certain nombre d'entre vous qui y étaient. Je pense que l'inauguration devra se réaliser début 2024. Nous referons cette opération d'ouverture au public certainement à l'automne ou à l'hiver 2023-2024 de façon à pouvoir inaugurer cette STEP sereinement. Sachant que l'installation – je vais parler sous ton contrôle, Bertrand, ou sous le contrôle de Gérard PRADAL – va faire l'objet de mise en tests à partir du mois de juillet pour le méthaniseur et nous allons rentrer dans la phase de garantie de l'équipement. Nous pourrons donc inaugurer la STEP début 2024 de façon satisfaisante.

Certains Élus ont aussi rendu visite au site du SYDED, dans le Lot, à Saint-Jean-La-Gineste, où sont traités les recyclables issus de nos gestes de tri. Je rappelle que c'est un équipement qui est sur une commune qui est à peu près à 70 kilomètres d'Aurillac. Je crois qu'à la satisfaction générale des gens qui se sont rendus sur place ils ont pu constater ce qu'était une unité de traitement des déchets triés. C'est une belle installation avec une haute technologie, mais cela a rendu sensibles les visiteurs à ces opérations de tri qui sont peut-être la face cachée au-delà de nos colonnes de tri et qui permettent de satisfaire à ces obligations de réemploi et de sobriété dont on nous parle de façon récurrente, que ce soit pour l'eau, pour les terrains et aussi pour les déchets. Cette récupération est rendue possible par le tri fait à Saint-Jean-La-Gineste sur les emballages, papiers et plastiques.

Je voudrais évoquer maintenant la deuxième édition du Salon du Voyage qui s'est tenue sur le site de l'Aéroport de Tronquières. C'est l'agence FITOUR qui a organisé le Salon du Voyage qui s'est déroulé le 25 mars dernier sur le site de Tronquières. C'était un samedi ; ce qui fait que les installations étaient totalement disponibles pour le salon. Il y a eu 700 visiteurs. Cela a été une belle réussite à la fois pour FITOUR, mais aussi pour tous les gens qui étaient présents. L'invitée, c'était la Suisse ; il y avait un voyage à gagner au Canada, je crois. Et puis, surtout, cela nous a donné confirmation qu'au-delà de l'OSP – nous allons en parler dans cette séance – qui est validée maintenant par le Conseil Départemental, cet aéroport est un lieu de vie pas seulement pour les hommes d'affaires, mais bien pour tout le bassin. Le fait que CHALAIR ait été retenu dans l'OSP peut nous satisfaire tous ; à l'époque, ce n'était pas encore officiel, mais tous les voyageurs qui étaient présents souhaitaient que ce soit CHALAIR parce qu'ils avaient eu très peu de succès dans les contacts avec AMELIA. Il y aura certainement des propositions qui vont nous être faites par CHALAIR au profit de tous les habitants du territoire, là pour le coup, qui veulent aller ou en Corse ou dans les DOM-TOM. C'est un plus intéressant pour notre Communauté d'Agglomération.

Dans les dates à venir, le Bureau Communautaire se rendra le 11 avril, mardi prochain, sur le site du réservoir d'eau de Coissy pour voir la deuxième opération importante que nous avons réalisée. Nous avons réalisé le réservoir de Coissy 1 qui a été rénové en 2022. Le deuxième réservoir, c'est Coissy 2. C'est un réservoir de 4 000 m³, c'est le réservoir en face de Coissy 1, comportant deux cuves. Ce sont les gros réservoirs qui concernent 11 de nos communes. Ces trois cuves desservent 11 communes des 25 communes de la CABA. Ce sont donc des éléments importants. Ce sont toujours des visites impressionnantes puisque ce sont des gros volumes, comme nous avons pu le voir sur la STEP de Souleyrie. Tant que ce n'est pas mis en eau, c'est encore plus impressionnant. Je voulais donc vous signaler que nous allons faire cette visite avant que ces sites soient mis en eau.

Il y a deux autres inaugurations qui vont devoir être fixées avec les Élus des communes concernées, mais aussi les Vice-présidents et bien sûr tous les Élus Communautaires qui voudront s'y rendre :

- Il y aura l'inauguration de la STEP de Mandailles. Il va falloir l'inaugurer, Monsieur le Maire de Mandailles. Il faudra que nous choissions une date certainement entre juin et juillet.
- Et puis, nous devons inaugurer le camping de l'Ombrade.

S'agissant de l'OSP, je voudrais faire un retour rapide sur cette décision qui a déjà été largement commentée dans la presse puisque c'était l'objet d'une des grosses délibérations de la séance du Conseil Départemental de vendredi dernier.

Cette OSP a été attribuée à la Société CHALAIR. Il y avait un gros différentiel puisque c'est calculé sur quatre années. La Société AMELIA sortait avec un coût de déficit – puisque nous parlons en déficit et les collectivités doivent combler ce déficit, et cela va faire l'objet de la séance de sport qui va venir – pour les quatre années de 31 M€, alors que la Société CHALAIR présentait un déficit de 24,8 M€. 24,8 M€, c'est quand même 46 % de plus que la précédente OSP.

La ligne Paris-Aurillac, c'est une ligne d'aménagement du territoire. L'État est donc obligé de participer à son financement puisque c'est une ligne d'aménagement du territoire, et le soutien de l'État prend la forme d'une participation au déficit ; je crois que nous étions, sur la précédente OSP, à 55 % de taux de participation de l'État au déficit, avec un écrêtement en fonction des recettes ; je crois que c'était 53 % au final.

Si aujourd'hui, l'État restait au même niveau, que la Région reste au même niveau et que l'Interconsulaire ne vienne pas apporter une participation, ce qui serait incompréhensible mais tout est possible, il resterait, en plus de ce que nous payons aujourd'hui, 2 M€ à financer. La partie de sport qui va s'ouvrir avec l'État, mais aussi la Région et la Chambre Régionale des Chambres de Commerce consistera à voir comment nous pouvons boucler ce financement, sachant que l'information que nous avons eue, c'est que nous serons la ligne prioritaire des prioritaires et qu'il y a un certain nombre de lignes aériennes qui vont sortir de ce caractère prioritaire puisqu'elles ne seront plus « lignes de soutien du territoire » dans la mesure où les voyageurs sur ces territoires auront une solution pour aller à Paris en moins de trois heures, que ce soit par le train ou que ce soit par l'autoroute. Un certain nombre de lignes aériennes vont donc sortir de ce dispositif des lignes de soutien du territoire. Vu que la contribution globale ne change pas dans le budget de l'État, cela devrait faire une répartition un peu différente, et nous espérons pouvoir négocier au mieux avec Bruno FAURE cette participation de l'État. Sachant que la Région sera aussi sollicitée ; dans le Pacte Cantal, il y avait déjà une ligne qui était égale à celle du précédent Pacte Cantal, sauf qu'aujourd'hui, les coûts ont bien progressé. Vous le verrez, nous avons mis 1,3 M€ dans le budget pour la ligne aérienne ; c'est pour une demi-année. Toutes choses restant égales par ailleurs, nous devrions sortir à plus de 1,8 M€ en contribution. Il faut que nous arrivions à négocier pour contenir la participation de la CABA; nous avons quand même quelques arguments à faire valoir dans cette discussion.

En tout cas, sur les statistiques de fréquentation, je le dis chaque fois, il apparaît très clairement que cette ligne est indispensable, que ce soit pour l'activité économique de notre bassin, que ce soit aussi pour tous les habitants qui prennent l'avion puisque nous avons retrouvé quasiment sur mars 3 300 passagers, contre 2 972 l'an passé. Vous voyez que l'activité a bien repris, malgré la sortie de Covid, même si nous avons l'impression que la qualité de service se dégrade sensiblement depuis quelque temps, depuis le résultat de l'appel d'offres.

Mme LANTUÉJOUL.- Oui, depuis que la société actuelle qui est titulaire de l'OSP sait qu'elle ne sera pas retenue. Cela peut être une des explications.

M. LE PRÉSIDENT.- Voilà les points que je souhaitais évoquer en préambule, puisqu'après nous parlerons du Contrat de Progrès Territorial.

Y a-t-il des observations sur ces points d'information ? Non.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais énoncer les délibérations qui ont été classées en Bureau Communautaire en groupe A :

Au titre des finances :

- La délibération n° 1 : La participation au fonctionnement et la subvention d'équipement 2023 du Budget Principal au Budget Annexe des Campings Communautaires
- La délibération n° 2 : La participation 2023 du Budget Principal au Budget Annexe des Transports Urbains
- La délibération n° 3 : La participation 2023 du Budget Principal au Budget Annexe de l'Aéroport
- La délibération n° 4 : La participation au fonctionnement 2023 du Budget Principal au Budget Annexe du Centre Aquatique
- La délibération n° 5 : Les subventions d'équipement 2023 du Budget Principal aux Budgets Annexe de l'Eau et de l'Assainissement
- La délibération n° 6 : La participation 2023 du Budget Principal au Budget Annexe de l'Assainissement au titre de la gestion des eaux pluviales urbaines
- La délibération n° 7 : La mise à jour des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement

Sur les marchés :

- La délibération n° 8 : Un avenant de prolongation aux marchés en cours s'agissant des marchés de prestations de télécommunications
- La délibération n° 9 : Les modalités de consultation et d'attribution du marché de gestion et entretien des aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la CABA
- La délibération n° 10 : Un avenant n° 1 à l'accord cadre n° 2021/012 relatif à la mise en œuvre des mesures de sûreté, inspection filtrage des passagers, des bagages de soute et de cabine de l'Aéroport d'Aurillac-Tronquières

En ce qui concerne la politique de la ville :

- La délibération n° 11 : La programmation 2023 au titre du Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Sur l'environnement :

- La délibération n° 12 : La contractualisation avec l'éco-organisme Cyclévia pour la collecte des huiles minérales ou synthétiques usagées en déchetterie

- La délibération n° 13 : Le déroulé et la tarification de la formation « Jardinage au Naturel » réalisée sur le site de la Plantelière, Commune d'Arpajon-sur-Cère

Pour les transports :

- La délibération n° 14 : La modification de l'annexe 2 à la convention de coordination des réseaux de transport routier de personnes entre la CABA et la Région Auvergne-Rhône-Alpes

- La délibération n° 15 : Le renouvellement de la convention sur les modalités de financement de la compétence « Transport scolaire » entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la CABA

- La délibération n° 16 : La tarification des transports urbains et périurbains à compter du 1^{er} septembre 2023

En ce qui concerne l'urbanisme et l'habitat :

- La délibération n° 17 : Au titre du PLUI-H, l'ouverture et l'organisation de la participation du public par voie électronique sur le projet de modification simplifiée n° 1

- La délibération n° 18 : La demande d'exemption des Communes d'Arpajon-sur-Cère et d'Ytrac vis-à-vis des obligations relatives au seuil minimal de logements sociaux, dites « dispositif SRU ». La modification qui a été portée à cette délibération qui est sur table découle de problèmes d'articles de lois que nous n'avions pas au moment de la rédaction de la délibération. C'est donc simplement dans le corpus législatif qu'il y a des changements.

En administration générale :

- La délibération n° 19 : Le recrutement d'un Agent de développement touristique

- La délibération n° 20 : Le recrutement d'un(e) Chargé(e) de développement économique

- La délibération n° 21 : Le recrutement d'un(e) Agent(e) d'accueil, d'entretien et de gardiennage de camping sur le site de l'Ombrade

- La délibération n° 22 : Le recrutement d'un Agent pour le traitement de l'eau potable

- La délibération n° 23 : Le recrutement d'un Agent d'exploitation des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales urbaines

- La délibération n° 24 : Le tableau des effectifs à avril 2023

- La délibération n° 25 : La constitution d'une provision pour risques et charges de fonctionnement par rapport aux charges liées aux fins de contrats de droit privé pour le secteur de l'Aéroport.

Sur ces délibérations, y a-t-il des interrogations ou des sujets que vous souhaitez traiter ? Monsieur PRAT, vous avez la parole.

M. PRAT.- Merci, Monsieur le Président. Je voulais intervenir sur la délibération n° 16 puisque nous étions convenus qu'elle soit en groupe B lors de notre Bureau Communautaire. Je m'exprimerais d'abord sur le fond, et ensuite sur la forme.

Sur le fond, dans cette délibération, il nous est proposé d'examiner l'augmentation de la tarification de certains titres de la gamme Transport Transcab, Solo, Fréquence et Activ. Je voudrais préciser deux points.

Déjà, nous avons un objectif communautaire commun, qui nous lie. Nous avons tous voté un Projet de Territoire qui est, à mon sens, de permettre au plus de personnes possible d'avoir accès à un moyen pour se déplacer sur notre territoire, économique et utile, en limitant le recours à la voiture individuelle, tout ceci en favorisant le lien entre les différents modes de transport. C'est d'ailleurs le travail que nous entreprenons dans notre étude sur le Schéma Communautaire des Mobilités. Alors que nous sommes en pleine concertation avec les acteurs et les populations de la CABA dans le cadre de cette étude, nous aurions pu profiter de ce moment pour une réelle refonte de notre gamme tarifaire qui n'a effectivement pas évolué depuis de nombreuses années et aussi envoyer un message politique fort en matière de tarification et de mobilité. Nous aurions pu faire le pari de l'incitation, parier sur une augmentation de fréquentation de notre réseau avec la création de plus de titres à des tarifs attractifs, plus en prise avec les besoins et les attentes dont nous font part les usagers. C'était la proposition de la Commission Transports, sur laquelle nous avons ensuite pu débattre en Bureau Communautaire. Vous le savez, Monsieur le

Président, je trouve regrettable que l'atterrissage proposé ne soit in fine qu'une augmentation tarifaire et pas une réelle modification de notre politique tarifaire dans l'objectif de construire une alternative à la voiture individuelle et d'inciter aux transports en commun. Fort heureusement, dans la proposition, l'abonnement SURF et la tarification solidaire ne sont pas impactés.

Deuxième point. Je vais monter un peu sur les épaules de la délibération, mais par-delà ce débat, cette augmentation pose effectivement la question de la construction de notre Budget Transport ; il en sera question tout à l'heure. Je crois que personne, ici, ne sera surpris de ce que je vais dire, je l'ai répété à maintes reprises en Bureau ou en séance à ce micro ; les difficultés financières pour tous les réseaux de France sont réelles et d'ailleurs très inquiétantes pour l'avenir des mobilités, je peux citer la crise sanitaire avec le Covid, l'augmentation des fluides, le télétravail, la modification des habitudes de déplacement, la baisse des abonnements. Tous les réseaux sont impactés, et le nôtre aussi.

Le Budget Transport et sa construction politique sont uniques par rapport à d'autres budgets annexes puisqu'il est abondé par la subvention du Budget Principal d'une part, nous le verrons, par les recettes commerciales, d'autre part, et par le Versement Mobilité des entreprises de plus de 11 salariés. Nous avons donc plusieurs leviers pour équilibrer ce budget, au contraire d'ailleurs des autres budgets où nous augmentons les ponctions des citoyens parce que nous n'avons pas ou peu le choix. Dans cette situation de crise, la question qui nous est posée est la suivante : à qui faisons-nous porter ces déficits et ces difficultés ? Je l'ai dit plusieurs fois, prenons garde à cette question importante parce que les faits sont têtus et la réalité nous rattrape. Le monde du travail, les familles populaires vivent des temps compliqués par l'inflation, la flambée des prix de l'alimentation, la flambée des prix de l'énergie et des carburants, et récemment avec ce mauvais projet de loi qui recule l'âge légal de départ en retraite.

Dans ce contexte, je trouve interrogatif de faire porter les efforts sur STABUS et sur ses salariés qui n'y sont pour rien, et aussi sur les usagers, en augmentant les titres de transport sans contrepartie incitative, tout ceci sans mettre plus à contribution les entreprises avec une augmentation du Versement Mobilité de 0,2 point, comme il nous est possible encore de le faire. De nombreux réseaux de transport, toutes tendances politiques d'ailleurs confondues, ont augmenté ce Versement Mobilité pour faire face à ces difficultés récentes. Pourquoi refusons-nous encore de le faire ? Pour rappel, cette augmentation nous permettrait de combler une grosse moitié de la subvention d'équilibre du Budget Principal, augmentation jugée peu ou prou à 800 000 €, mais je ne suis pas très bon en comptabilité et en finances publiques, et de revenir à une subvention du Budget Principal en dessous du million d'euros ; ce qui était le cas avant la crise COVID, alors que l'augmentation de la tarification est projetée environ, sur les estimations hautes, à 20 000 €, si nous ne perdons pas en fréquentation du fait qui est à craindre que, si les titres de transport augmentent, nous verrons peut-être des fréquentations en baisse.

Vous le savez, les élus communistes, nous plaidons pour une fiscalité équilibrée entre particuliers et entreprises, pour une réelle justice fiscale, pour que les petits payent petit et que les gros payent gros. Dès lors, je crois qu'il faut que nous fassions attention au message que nous faisons passer à la population.

Rapidement, sur la forme, nous avons étiqueté cette délibération en groupe B lors du Bureau Communautaire. Je vais dire avec beaucoup d'ironie, Monsieur le Président, que je ne pensais pas que nous allions vivre un 49.3 communautaire ce soir... pour deux raisons. Au niveau de la CABA, comme d'autres communautés de communes et d'agglomération, nous avons une construction pluraliste qui tient compte des rapports de force politiques dans les mairies et parmi nos élus ; nous sommes en recherche constante de compromis. Cette situation ne rend pas le débat inutile, mais bien au contraire il le rend nécessaire pour dépasser parfois les contradictions qui peuvent se faire jour. Il est dommage que cette délibération importante puisse se prendre par un vote sans débat dans notre assemblée. Je crois que, plus qu'hier, nous devons faire aujourd'hui vivre nos institutions démocratiques le plus possible.

Enfin, ce Conseil Communautaire n'est pas un conclave. Nous avons aussi un rôle d'information pour les populations de la CABA. Une présentation de cette délibération et de ses enjeux aurait permis aussi d'informer largement sur cette modification tarifaire qui ne sera pas neutre, je le crois, pour les familles dans le contexte que je viens d'évoquer.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres prises de parole sur cette délibération ? Non. Pour bien préciser les choses, le débat en Bureau Communautaire ne portait pas sur la tarification et la billetterie, il portait sur la lettre de cadrage. La lettre de cadrage, ce n'est pas la délibération qui vous est présentée. L'annexe de cette lettre de cadrage, c'était effectivement ce qui vous est

présenté, c'est-à-dire le tarif de la billetterie. Les recettes en provenance des billets, ce n'est pas la STABUS qui les reçoit ; c'est la CABA qui les introduit dans son budget, et STABUS est rémunérée par une commission de 4 et demi % sur ces recettes. J'explique la raison pour laquelle nous avons discuté dans un premier temps des tarifs. Vous aviez demandé à ce qu'il soit inscrit deux tarifs supplémentaires : un tarif qui serait à 120 € et qui aurait pu concerner un certain nombre d'habitants du secteur périurbain, sachant quand même que la décision qui avait été évoquée en Bureau Communautaire c'était de reporter cette décision avec des statistiques précises puisque, vous le savez comme moi, nous avons beaucoup de mal à savoir combien de personnes prennent par jour le bus et à calculer l'incidence de cette application tarifaire et quelle baisse de recettes aurait traduit cette décision. Ce n'était donc pas un refus. Ce que j'ai demandé et ce qui a été débattu en Bureau Communautaire, c'est d'avoir des données précises pour évaluer la perte de recettes, sachant que c'est toujours un très mauvais signe de dire que l'on va raser gratis. Par rapport aux budgets annexes, sur tous les équipements qui ont des recettes, il n'y a que le Budget Transport qui n'avait pas été touché et qui n'avait pas fait d'efforts sur la population en ayant des charges qui ont explosé, vous le savez comme moi, notamment la hausse du prix de l'énergie, le coût des matériels, etc.

Il ne faut donc pas mélanger les choses.

La lettre de cadrage c'est une chose, et c'est de la lettre de cadrage dont nous avons discuté en Bureau Communautaire, et cela c'est une décision du Bureau Communautaire, et c'est pour donner des consignes claires au conseil d'administration de la STABUS.

La billetterie, c'est un choix de la Collectivité pour avoir un tarif que nous faisons appliquer. L'objectif, ce n'est pas un refus de créer les deux titres qui étaient éventuellement suggérés, c'est d'avoir des statistiques pour pouvoir appréhender les recettes et ne pas jouer aux apprentis sorciers sur les recettes parce que c'est toujours un très mauvais message de dire aux autres qu'il faut faire des efforts et au Budget Transport qu'il ne faut pas faire d'efforts. C'était uniquement cela. Alors ce n'est pas un 49.3 parce que la décision à laquelle vous faites référence, c'est la lettre de cadrage. S'agissant de la billetterie, je n'ai pas souvenir qu'il y ait eu un sujet là-dessus. Sur les tarifs, en l'occurrence vous lancez le débat. Si d'autres Conseillers Communautaires veulent prendre la parole, ils peuvent la prendre.

En ce qui concerne les délibérations qui sont classées en groupe A, je donne le détail. Après, si nous voulons en discuter, nous en discutons. Mais ce n'était qu'un tarif. Le débat en Bureau Communautaire, c'est le Versement Transport effectivement, mais ce n'est pas du tout la délibération.

M. PRAT.- Un petit peu quand même.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, non, ce n'est pas du tout la délibération. D'ailleurs, dans le débat, vous étiez quasiment le seul à évoquer le sujet du Versement Transport.

Je mets l'ensemble des délibérations du groupe A aux voix, sauf s'il y a d'autres prises de parole. Y a-t-il des oppositions ?

M. NICOLAS.- Je vote contre l'ensemble des délibérations, de la 1 à la 6.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ?

Mme LACHAIZE.- Nous nous abstenons sur la délibération n° 16 sur les transports.

M. LE PRÉSIDENT.-

Nous notons 2 votes contre sur les délibérations n° 1 à n° 6 (M. NICOLAS - Mme AMALRIC)

Nous notons 2 abstentions sur la délibération n° 16 (Mme LACHAIZE - M. BELAIDI)

Toutes les autres délibérations classées en liste A sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons au point relatif aux finances. C'est Christian POULHES qui nous présente ces délibérations.

DÉLIBÉRATION N° 26 : FINANCES – COMPTES DE GESTION 2022

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

M. POULHES.- Bonsoir à toutes et à tous. Je dois rapporter 4 délibérations.

La première, la délibération n° 26, concerne le Compte de Gestion qu'il convient d'adopter préalablement à la présentation des Comptes Administratifs puisque ces Comptes de Gestion 2022 ont été établis par M. le Responsable du Service de Gestion Comptable d'Aurillac pour le Budget Principal et les Budgets Annexes. Ils constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et doivent être votés préalablement à l'examen par le Conseil Communautaire des Comptes Administratifs.

Lesdits Comptes de Gestion 2022, qui sont à la disposition des membres du Conseil, sont strictement conformes aux Comptes Administratifs qui sont présentés à leur suite à la validation de l'assemblée délibérante. M. le Président s'est assuré qu'ils reprennent l'intégralité des titres et des mandats émis par l'ordonnateur, ainsi que toutes les opérations d'ordre présentées, et pour lesquels le comptable a admis la prise en charge.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver sans réserve les Comptes de Gestion 2022 établis par M. le Responsable du Service de Gestion Comptable d'Aurillac pour ce qui concerne le Budget Principal et les Budgets Annexes (Eau, Assainissement, TDMA, PLIE, Campings Communautaires, Transports Urbains, Aéroport, Centre Aquatique et Zones d'Activités Économiques).

Je dois mettre aux voix cette délibération.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 27 : FINANCES – COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

(Présentation de documents sur écran)

M. POULHES.- Pour m'aider à vous présenter la délibération suivante qui concerne les Comptes Administratifs 2022, nous allons visionner ensemble un power-point qui rend un peu plus légère la présentation. Je dois remercier les Services qui ont proposé ce document.

Dans un premier temps, nous allons examiner les comptes consolidés de l'année 2022, et puis, pour ce qui me concerne, les Comptes Administratifs du Budget Principal et des Budgets Annexes. Ensuite, ils seront mis aux voix en l'absence du Président.

Il y aura ensuite la délibération suivante que je rapporterai également, qui concerne l'affectation des résultats 2022.

Enfin, je vous présenterai une dernière délibération qui concernera les votes des taux d'imposition.

Nous pouvons commencer la présentation.

LES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés concernent évidemment l'ensemble de tous nos budgets, le Budget Principal et les Budgets Annexes.

Si nous considérons le montant total des recettes réelles de fonctionnement, nous en avons enregistré pour près de 59 M€ en 2022, et les dépenses réelles de fonctionnement se sont montées à 48 M€, parmi lesquelles 14,14 M€ étaient représentés par les dépenses pour les salaires et leurs charges.

Cela donne un résultat d'exploitation 2022, c'est-à-dire notre CAF, qui avoisine les 11 M€.

Avec les excédents de fonctionnement reportés de l'année 2021, nous atteignons une capacité à financer les investissements sur fonds propres de plus de 14 M€.

Concernant la globalité de nos dépenses réelles d'investissement, elles se sont montées à 22,37 M€.

Nous avons perçu près de 5 M€ de subventions et réalisé pour un peu plus de 12 M€ d'emprunts. Les dépenses réelles d'investissement se sont montées à 30 M€, dont des dépenses d'équipement pour 23,5 M€ et le remboursement du capital de la dette pour 5,54 M€.

Le résultat d'investissement 2022 est déficitaire de 7,66 M€.

Avec la reprise antérieure, nous avons un besoin de financement de la section d'investissement qui s'établit à un tout petit peu moins de 8 M€, largement couvert par les capacités à financer décrites plus haut dans la section de fonctionnement.

Cette slide présente l'encours de dette au 31/12/2022.

La colonne de droite est à considérer. Elle est évidemment supérieure, compte tenu des recours à l'emprunt qui ont été nécessaires sur l'année 2022, aux années passées. La responsabilité majeure en revient aux investissements réalisés sur l'assainissement. Nous le voyons sur la section en jaune qui concerne les emprunts contractés pour l'important chantier de Souleyrie. Grâce à la CAF qui a été reconstituée, nous voyons que notre capacité à nous désendetter reste stable par rapport aux années précédentes en s'établissant à 4,5 années.

Cet histogramme vous présente l'évolution des masses financières consolidées et de l'autofinancement. La différence entre les dépenses sur le volet à gauche et les recettes sur le centre de l'écran est l'évolution de la CAF. Nous la retrouvons à l'extrémité à droite pour atteindre les presque 11 M€ que je viens d'indiquer.

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Nous allons aborder les Comptes Administratifs pour le Budget Principal et les Budgets Annexes.

Le Budget Principal

Concernant le Budget Principal, nous avons réalisé pour près de 31 M€ de recettes.

Les principales différences avec l'année 2021 sont venues des ressources fiscales puisqu'elles ont été constatées en hausse de 11,55 %, pour atteindre un montant de presque 21,5 M€ comme c'est indiqué dans la section en bleu foncé ; ceci étant le résultat entre autres choses de la ligne spécifique que nous avons votée ensemble l'année dernière, qui a produit à elle seule 1,2 M€ sur la Taxe Foncière sur le Bâti.

Les autres taxes dans le panier fiscal se sont également bien tenues, notamment la CVAE.

Par contre, la DGF, la dotation venant de l'État, n'a pas varié par rapport à 2021.

Les dépenses ont été exécutées comme d'habitude de façon nécessaire pour le FNGIR et les Attributions de Compensation. Ce sont les deux pavés du bas du graphique.

Les subventions versées pour près de 8 M€ ont concerné entre autres choses la participation à la ligne aérienne, la participation au Budget du Transport, la participation au Budget du Centre Aquatique et les contributions pour le SDIS.

Egalement, sur cette ligne figurent les soutiens à ECLAT en particulier.

L'ensemble de ces dépenses nous laisse un résultat d'exploitation, lorsqu'on le soustrait des recettes, de 6 740 000 € pour l'année 2022.

Pour l'investissement, au titre du Budget Principal, les dépenses d'équipement se sont montées à un peu plus de 6 M€.

Le remboursement de la dette a représenté un montant de près de 3 M€.

La prise en charge du résultat antérieur s'est faite à hauteur de 3,77 M€.

Sur cet aspect des choses, nous avons un besoin de financement de quasiment 6 M€ puisque, malgré un emprunt à 3,15 M€, les subventions d'équipement obtenues et les fonds propres, il y a cet écart entre les recettes et les dépenses.

Au final, nous avons un total de dépenses de près de 14 M€ pour le Budget Principal.

Nous allons voir en images ce qui s'est passé en 2022.

Il y a eu la fin des aménagements qui ont concerné le PEI pour un coût global rappelé de 15,7 M€ sur plusieurs années.

Là, vous avez une autre vue du PEI où vous pouvez remarquer la halle qui a été restaurée.

Sur le Budget Principal, et c'est la dernière fois que cela apparaîtra ainsi, il y a eu les investissements qui ont concerné l'Aéroport, notamment la rénovation thermique de la tour de contrôle. Désormais, ces investissements seront portés au Budget de l'Aéroport comme l'a demandé la Chambre Régionale des Comptes. Là, nous voyons la mise en place des verres isolants au sommet de la tour.

Il y a eu l'installation de nouveaux chalets pour le Centre de Séjours de Lascelles.

Nous avons eu la création d'un cheminement complémentaire autour du lac au niveau du Puech des Ouilhes.

Il y a eu la mise en place, sur la Station de Pleine Nature de Mandailles, de la passerelle.

Nous avons réalisé la Balade Enchantée à Vézac.

Nous avons soldé notre participation au contournement d'Aurillac par la RN 122 puisque nous devons apporter 1 M€ au total.

Il y a eu la mise en place du Fonds de soutien territorial aux communes. Je pense que nous avons dû commencer à verser des sommes aux communes concernées sur l'exercice 2022.

Il faut aussi noter sur 2022 la prise en compte de tout ce qui touche à la rénovation du Quartier de Marmiers et qui incombe à la Communauté d'Agglomération.

Nous avons eu également tout ce qui incombe en termes de participation au titre de l'OPAH 2017-2021 ou de l'OPAH RU.

Sur le Budget Principal, a été également réalisée la rénovation pour moitié du rez-de-chaussée du bâtiment de la Paix.

Le Budget de l'Eau

Nous en venons au Budget de l'Eau.

Sur la slide sont présentées la section de fonctionnement et la section d'investissement.

En fonctionnement, nous avons eu pour près de 8 M€ de recettes. Ce que l'on peut signaler, c'est qu'il y a eu une légère progression des ventes d'eau entre 2021 et 2022.

Les charges ont été maîtrisées, laissant un résultat d'exploitation de 2 150 000 €. Le reversement dont il est question à l'Agence de l'Eau dans la section orangée est un reversement qui est tout à fait réglementaire, qui est notre quote-part au fonctionnement de l'Agence qui, par ailleurs, nous redistribue sous forme de contrat des aides financières ; il faut savoir donner quelquefois pour recevoir, on peut le présenter comme cela.

En termes d'investissement, les recettes d'investissement se sont montées à 3 450 000 €. Il a été nécessaire de réaliser un emprunt de 500 000 €.

Les dépenses d'équipement se sont montées à 2 M€.

La section est excédentaire pour 820 000 €, après remboursement de la dette pour un capital sur l'exercice rendu de 630 000 €.

Nous allons voir en images les réalisations.

Là, nous ne sommes pas à Roissy 1, mais à Coissy 1, sur la rénovation du château d'eau.

Nous avons eu sur 2022 les travaux réalisés également dans les communes sur les adductions, en l'occurrence à Aurillac, Giou-de-Mamou, Jussac, Lascelles, Mandailles-Saint-Julien et Ytrac.

Le Budget de l'Assainissement

Sur le Budget de l'Assainissement, nous avons à nouveau la présentation des deux sections sur la même slide.

Nous avons eu des recettes à un peu plus de 6 M€ qui sont, là, constituées essentiellement par le paiement du service, les redevances d'assainissement, pour 4,13 M€.

Les charges laissent un résultat d'exploitation de 2 240 000 € en fonctionnement.

Ce qui est exceptionnel évidemment, c'est la section d'investissement où il y a eu un total de dépenses de plus de 13 M€, 12,21 M€ étant représentés par des dépenses d'équipement concernant la construction de la station de Souleyrie.

En face, nous avons réalisé sur l'exercice 2022 un emprunt de 7 M€.

Il ressort un besoin de financement de 2,76 M€.

En images, vous voyez le chantier de Souleyrie et son réseau de transfert.

Les travaux à l'intérieur de la cuve de l'incinérateur ont aussi été réalisés en 2022. Ont été réalisés le réseau de transfert – on peut l'appeler comme cela – de Mandailles-Saint-Julien et sa station d'épuration dont nous avons parlé tout à l'heure d'une possible inauguration au mois de juin. Et puis, il y a eu des chantiers sur les communes, à Aurillac, Jussac et Ytrac.

Le Budget du TDMA

Pour le Budget du TDMA, nous sommes sur un budget qui, en recettes, en fonctionnement, a dépassé de justesse les 10 M€. Nous avons le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 6,5 M€, les produits des services pour pas tout à fait 2,5 M€ dans lesquels nous retrouvons la vente des produits recyclés et les services qui nous sont payés, rendus aux collectivités pour lesquelles nous travaillons.

S'agissant des dépenses, il y en a pour presque 5 M€ pour assurer le traitement des OMR et recyclables. Ce chiffre avait d'ailleurs été revu par décision modificative pour tenir compte en fin d'exercice de l'ajustement demandé par la DRIMM.

Malgré tout, nous avons un résultat d'exploitation positif du TDMA à près de 1,3 M€.

Pour ce qui est de l'investissement, sur l'année 2022, il s'est limité à un total de dépenses de 1 444 000 €, qui a été rendu possible par un recours à l'emprunt pour 500 000 € notamment. Il s'est agi simplement de renouveler quelques matériels, en l'occurrence l'achat de containers et d'une benne de ramassage.

Vous le voyez sur cette slide, nous avons renouvelé du matériel roulant et des colonnes d'apport volontaire.

Nous avons réalisé quelques travaux pour terminer le chantier de la déchèterie de l'Yser et pour procéder à des adaptations sur le site de la déchèterie des 4 chemins afin d'uniformiser l'accueil et la gestion des flux.

Le Budget des Campings

S'agissant du Budget des Campings, nous y consacrons deux slides, l'une pour la section de fonctionnement, mais qui nous fait revenir sur le plancher des vaches, dirai-je, puisqu'il s'agit d'un budget de 342 000 € en recettes qui sont constituées par le chiffre d'affaires réalisé sur les locations des emplacements dans les campings, constaté pour 171 000 € en 2022. Nous retrouvons la subvention d'exploitation du Budget Principal pour 100 000 €.

Toutes charges payées, cela laisse un résultat d'exploitation de 109 000 € en fonctionnement.

En investissement, là, par contre, c'est un peu exceptionnel pour cet exercice puisque nous avons les dépenses d'équipement qui concernent le Camping de l'Ombrade pour 1,77 M€.

Nous avons perçu en face évidemment les subventions d'équipement afférentes et réalisé un emprunt de 800 000 €.

Il y a un excédent de financement de 380 000 € au final.

En images, nous voyons les réalisations au Camping de l'Ombrade, en sachant que nous avons la promesse d'un Bureau, d'une visite et d'une inauguration prochaine.

Le Budget des Transports

Le Budget des Transports, c'est un budget, en fonctionnement, qui atteint quasiment 6 M€.

Le Versement Transport représente 2,89 M€. Les ventes de titres enregistrées en 2022 atteignent 700 000 €. Nous retrouvons par ailleurs la subvention du Budget Principal pour 1,1 M€.

Tout cela permet évidemment de payer STABUS pour son contrat, pour à peu près 5 M€.

Cela laisse à la section de fonctionnement un résultat d'exploitation de 740 000 €.

La section d'investissement atteint 1 260 000 € en dépenses. Nous retrouvons des dépenses d'équipement pour près de 600 000 €, le remboursement du capital de la dette pour 164 000 €, et nous retrouvons là, versée en section d'investissement, l'avance de trésorerie qui a été consentie à STABUS en fin d'année dernière pour 500 000 €.

Le remboursement de cette avance viendra s'inscrire, dans le futur, dans les recettes en investissement.

Cela laisse à la section d'investissement un besoin de financement de 774 000 €.

Parmi les actions qui ont été réalisées en 2022, nous avons eu la mise en service du parking relais de la navette et l'achat de deux bus hybrides pour que la flotte reste bien équipée et apte à rendre le meilleur service avec des bus qui polluent moins puisqu'ils sont hybrides. Il y a également eu, prise en charge au titre de l'investissement, la mise en place d'une avance de trésorerie. C'est ce que je viens de décrire.

Le Budget de l'Aéroport

Le Budget de l'Aéroport a atteint, en fonctionnement, plus de 1,8 M€. On peut constater que certains postes sont en hausse, et c'est lié à la reprise de l'activité et des recettes. Cela laisse un résultat d'exploitation positif de 526 000 €.

Sur le budget d'investissement, on peut lire un excédent de 829 000 €. C'est un peu en trompe l'œil puisque, dans les recettes, sont comptabilisées des avances remboursables versées par l'État sur les épisodes où la ligne n'était pas exploitée pour des raisons sanitaires, et les dépenses d'équipement de 80 000 € n'ont concerné, l'année dernière, que le remplacement du pupitre dans la tour de contrôle. Ce que nous voyons ici en images.

Le Budget du Centre Aquatique

Pour le Budget du Centre Aquatique, nous avons à nouveau deux diapositives : une pour la section de fonctionnement et une pour la section d'investissement.

La section de fonctionnement nous montre un total de recettes qui arrive presque à 1,8 M€. Nous enregistrons la subvention du Budget Principal pour 1 130 000 € et les produits des entrées et services pour 478 000 €. Donc, là aussi, nous avons eu une situation de reprise après les années de crise sanitaire.

Au final, sur la section de fonctionnement, nous avons un résultat d'exploitation positif de 163 000 €, après avoir versé les salaires et pris en compte les charges courantes à hauteur de 708 000 € qui, évidemment, ont pris tout ce qui s'est passé l'année dernière de plein fouet, je veux parler des dépenses énergétiques.

Sur l'investissement, nous en parlons, mais il a été minime.

Les dépenses se sont montées à 139 000 €. Il y a le remboursement du capital de la dette pour 47 000 € et 92 000 € de dépenses d'équipement.

Il ressort un besoin de financement de 72 000 €.

Le Budget des Zones d'Activités Économiques

Pour le Budget des Zones d'Activités Économiques, c'est une simple constatation des résultats. Les sections tant en fonctionnement qu'en investissement n'ont pas vocation à dégager des bénéfices ou des pertes. Il s'agit d'arriver à zéro dans tous les cas.

Ce qu'il faut constater, c'est la bonne commercialisation qui s'est opérée en 2022 sur les Zones de Saint-Paul-des-Landes et de Jussac notamment.

J'en ai terminé pour la présentation qui se conclut par ce tableau de synthèse qui reprend dans la première colonne les résultats budgétaires de l'année qui, en consolidé, atteignent plus de 8,573 M€ que nous aurons à affecter tout à l'heure dans la délibération correspondante.

La 4^{ème} colonne reprend le montant de la CAF qui s'établit à près de 11 M€ en consolidé.

Le résultat d'exploitation, indiqué à l'extrême droite pour un montant de plus de 14,225 M€, intègre les chiffres de report en fonctionnement de l'année N – 1. C'est le chiffre qui a été présenté au tout début. Nous avons aussi indiqué celui de la CAF.

Concernant les affectations, nous allons en reparler tout à l'heure, mais la proposition qui est faite c'est de consacrer, sur les 8 573 691,94 €, 4,3 M€ répartis en investissement :

- sur le Budget Principal pour 2,5 M€
- sur le Budget de l'Eau pour 800 000 M€
- et sur le Budget de l'Assainissement pour 1 M€.

Le reliquat, si l'on peut parler comme cela, 4 273 691,94 €, est réparti dans les sections de fonctionnement sur le Budget Principal, le Budget de l'Eau, le Budget de l'Assainissement, le Budget du TDMA, le Budget des Campings, le Budget des Transports, le Budget de l'Aéroport et le Budget du Centre Aquatique.

Maintenant, il vous est proposé de voter la délibération n° 27. C'est là que le Président doit sortir de la salle.

(M. le Président sort de la salle des délibérations, après avoir confié la présidence de séance à M. POULHES, pendant le vote sur les comptes administratifs 2022)

Si vous le voulez bien, nous allons adopter les Comptes Administratifs tels qu'ils sont présentés dans les divers tableaux qui sont contenus dans la délibération n° 27. Ils rappellent en dépenses et en recettes pour chaque budget – et en leur sein pour chaque section – les masses budgétaires soumises à la validation du Conseil.

Au-delà de cette synthèse de l'exécution des budgets 2022, il est rappelé dans la délibération que tout ceci a été exposé préalablement lors du Débat des Orientations Budgétaires.

Monsieur le Président s'étant retiré, c'est moi-même qui suis en charge de conduire les débats, et sauf observations de votre part mais il est encore temps d'en faire, je vais vous livrer le dernier paragraphe de la délibération. Je ne vois pas de mains qui se lèvent.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'adopter les Comptes Administratifs 2022 et l'ensemble de leurs annexes établis par M. le Président, ceci tant pour le Budget Principal que pour les Budgets Annexes (Eau, Assainissement, Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, Campings Communautaires, Transport, Aéroport, Centre Aquatique et Zones d'Activités Économiques).

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité des présents. Je vous en remercie.

Nous allons pouvoir demander au Président de nous rejoindre.

(Retour de M. le Président en séance)

Monsieur le Président, les Comptes Administratifs ont été adoptés à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est bien. Merci pour votre confiance.

DÉLIBÉRATION N° 28 : FINANCES – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

M. POULHES.- Je vais rapporter, pour finir puisque c'est à moi à le faire, la délibération n° 28. J'en reviens au tableau des affectations.

Je ne reprends pas le rapport de synthèse. Nous avons vu les slides et j'ai exposé la procédure. Il est proposé au Conseil Communautaire d'affecter les excédents de fonctionnement 2022 de la manière suivante :

Budget Principal :

Affectation au financement de la section d'investissement à hauteur de 2 500 000 €.

Reprise en report à nouveau de 1 593 690,67 €.

Budget Annexe de l'Eau :

Affectation au financement de la section d'investissement à hauteur de 800 000 €.

Reprise en report à nouveau de 506 865,48 €.

Budget Annexe de l'Assainissement :

Affectation au financement de la section d'investissement à hauteur de 1 000 000 €.

Reprise en report à nouveau de 691 029,01 €.

Budget Annexe du Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés :

Reprise en report à nouveau de 727 608,88 €.

Budget Annexe du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi :

Reprise en report à nouveau de 38 768,68 €.

Budget Annexe des Campings Communautaires :

Reprise en report à nouveau de 105 491,44 €.

Budget Annexe des Transports Urbains :

Reprise en report à nouveau de 81 487,82 €.

Budget Annexe de l'Aéroport :

Reprise en report à nouveau de 429 899,79 €.

Budget Annexe du Centre Aquatique :

Reprise en report à nouveau de 98 850,17 €.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 29 : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

M. POULHES.- J'en viens à la délibération n° 29 qui vous propose en synthèse de maintenir en 2023 les taux d'imposition appliqués en 2022, soit :

- Pour la CFE : 30,09 %

- Pour la Taxe sur le Foncier Bâti : 2 %

- Pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti : 4,15 %

- Pour la Taxe d'Habitation : 11,30 %. Celle-ci ne concernant plus en 2023 que les résidences secondaires.

Je vous propose de mettre aux voix cette délibération.

Qui est contre ? 2 voix (M. NICOLAS – Mme AMALRIC)

Qui s'abstient ? 2 voix (Mme LACHAIZE – M. BELAIDI)

La délibération n° 29 est adoptée à la majorité.

Voilà, Président. Je vous rends la parole pour la présentation du budget.

DÉLIBÉRATION N° 30 : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER

(Présentation de documents sur écran)

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons poursuivre avec les budgets, et je vais vous présenter le Budget Primitif 2023 du Budget Principal.

Notre stratégie financière, c'est la stratégie que nous avons adoptée dès le Projet de Territoire. Elle consiste à :

- maîtriser les charges. Cela coule de source.

- renforcer l'autofinancement parce que nous sommes conscients que le poids de l'endettement va beaucoup peser sur ce mandat, notamment par la STEP Souleyrie.

- investir au service d'un Projet de Territoire partagé avec les 25 communes. C'est notre charte ou notre programme commun en quelque sorte entre les 25 communes qui, dans le cadre d'un séminaire, avait fixé les priorités et les avait déclinées sur le territoire de la CABA.

Pour mémoire et pour rappel, le Projet de Territoire s'organise autour de trois axes :

- C'est d'abord le développement économique puisque nous sommes conscients que, sans économie, le développement de notre territoire serait stable, voire régresserait. Nous avons donc un besoin impératif d'économie sur le territoire qui est le moteur de la CABA puisque la compétence économique, c'est la compétence de la CABA avec la Région bien sûr.

- La politique d'accueil pour l'attractivité et la valorisation du territoire. Nous avons une attractivité à renforcer au sein d'une nature préservée dans un pays labellisé « Art et Histoire ». Cela fait partie du deuxième axe que nous avons défini dans notre Projet de Territoire.

- Un cadre de vie et un développement durable pour un équilibre territorial. Je rappelle la volonté que nous avons eue de progresser tous ensemble sur notre territoire de façon qu'aucune commune ne puisse se sentir négligée.

Ce Projet de Territoire repose sur un ensemble de contractualisations sur lesquelles il faut que je vous fasse un point.

Sur le FEDER, au titre du précédent contrat 2014-2020, la CABA avait touché 3 M€. Dans le cadre du nouveau FEDER, là, pour le coup, ce sont des appels à projets ; cela va donc être l'ouverture de la chasse aux subventions, et comme vous le savez, c'est parfois un exercice très compliqué quand ce n'est pas bien défini en amont. Bon, il en est ainsi. En tout cas, nous répondrons sur les appels à projets qui pourraient concerner les projets de la CABA.

Au titre du Contrat de Ruralité, sur la période 2017-2020, nous avons touché 2 M€. Ce Contrat de Ruralité a disparu et est remplacé par le CRTE. Le CRTE, c'est le Contrat de Relance et Transition Écologique. C'est un contrat un peu « fourre tout », mais avec une exigence de transition écologique très forte, et qui est souvent le critère essentiel pour porter les projets. Dans le cadre de ce CRTE, nous pouvons bénéficier de crédits au titre de la DSIL et de la DETR, qui sont des financements que nous connaissons déjà bien et qui sont contraints dans le cadre du CRTE à avoir une couleur de transition écologique.

Sur le CPER, qui est le Contrat avec la Région et l'État, sur la période 2015-2020, il y avait 4,5 M€ pour la CABA. Pour la période 2021-2027, il n'y a rien pour la CABA, aucun projet n'a été soutenu, notamment par la Région. Il y a une interrogation quand même sur le CPER « Infrastructures » où, notamment pour l'Aéroport, nous pourrions candidater, mais j'ai l'impression que l'on n'en parle plus beaucoup, alors je ne sais pas ce qu'il en sera.

Sur le Contrat Région, sur la période 2017-2020, il y avait un contrat où nous avons perçu 2 100 000 €. Aujourd'hui, en l'état actuel puisque nous n'avons pas encore le Contrat Région dans sa forme définitive, ce qui est confirmé sur la CABA, c'est une somme de 155 000 €. Par contre, sur les communes de la CABA, il y a 1 850 000 € qui ont été distribués. Nous attendons d'avoir le budget global parce que, pour l'instant, nous n'avons pas eu le Contrat Région bien défini. Nous attendons. J'espère simplement que cela ne va pas se maintenir à cela ; sinon, là, pour le coup, c'est dramatique pour la CABA.

Pour ce qui est du Contrat Cantal Développement, sur la période 2016-2021, au niveau de la CABA, nous avons 2,6 M€. A ce jour, en l'état actuel, la CABA aura 1 530 000 €. Par ailleurs, différentes communes de la CABA et associations ont pu émarger dans le différentiel, donc dans les 1 100 000 €. C'est un changement de paradigme en tout cas.

De la part de l'Agence de l'Eau, sur le précédent contrat, nous avons obtenu 19 M€. Dans le Contrat de Progrès Territorial qui est en cours de finalisation, nous allons avoir une bonne participation, nous le verrons tout à l'heure, mais au minimum ce sera 15 M€, mais cela risque d'être plus parce qu'il y a d'autres choses qui pourront être inscrites dans la démarche et qui pourront bénéficier de financements.

Sur la dimension partenariale avec les deux autres Intercommunalités avec lesquelles nous avons le SCoT, c'est-à-dire la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès et la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne, l'ensemble est constitué de :

- * 85 communes

- * un centre urbain Aurillac/Arpajon

- * 12 Petites Villes de Demain et pôles de centralité sur cet ensemble de territoire.

Ce sont quand même environ 84 000 habitants et un territoire que l'on peut qualifier de préservé.

Avec nos partenaires, dans le cadre du SCoT, nous traitons les compétences que sont le TEPOS (Territoire à Énergie Positive) et le PCAET (Plan Climat Air et Énergie).

Il y a eu des accords notamment pour traiter l'urbanisme.

Sur la GEMAPI, sur notre Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, nous sommes essentiellement concernés par la Cère Amont dont le gros morceau est sur le Carladès et en partie sur la Châtaigneraie où il y a trois bassins concernés.

Sur les mobilités, la CABA est la seule autorité organisatrice des mobilités. Nous travaillons, dans le cadre de notre réflexion et notamment de l'étude qui va être menée, afin d'avoir un éclairage sur ce domaine des mobilités à l'échelle de notre bassin d'emplois qui est quand même le Bassin Aurillacois. Au niveau des Communautés de Communes de Cère et Goul en Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne, ils sont bien conscients qu'ils doivent travailler avec nous sur ces sujets, même si c'est la Région qui est autorité organisatrice des mobilités sur leurs territoires respectifs.

Cela, c'était le contexte général.

Sur le Budget Primitif Principal 2023, le total des recettes réelles de fonctionnement s'établit à 30 520 400 €. L'année dernière, les recettes s'établissaient à environ 28 551 000 €. Ce sont donc, sur 2023, environ 2 M€ de plus de recettes réelles de fonctionnement.

Les explications, c'est essentiellement la TVA qui nous est reversée dans le cadre des accords sur la CVAE ou sur la Taxe d'Apprentissage. C'est un impôt qui est dynamique et qui nous permet d'avoir 1 M€ de plus en recettes. Cette augmentation de recettes s'explique aussi par la TASCOM qui, à taux égal, progresse quand même de 200 000 € et par la CFE qui, à taux égal au précédent taux de 30,03 % que nous avons voté dans la délibération précédente, progresse de 400 000 €. Cela confirme, dans le contexte particulier de crise que traverse notre pays, la bonne santé quand même de nos entreprises locales. C'est un équilibre fragile, mais c'est malgré tout une satisfaction. Nous aurons l'occasion d'en reparler, mais dans la compétence économique, la CABA ne peut pas être insensible à cette situation et elle doit surtout continuer à contribuer à faciliter le développement des entreprises.

Sur les dépenses réelles de fonctionnement, là c'est un total de plus de 20 M€ sur ce budget 2023. L'année dernière, c'était un montant d'environ 17 642 000 €. Il y a donc un différentiel de 2 500 000 € entre le budget 2022 et le budget 2023 qui est dû à différents éléments.

Il y a des augmentations bien sûr de frais de personnel pour 300 000 €. Mais cette augmentation s'explique surtout par les participations que nous versons que ce soit à la ligne aérienne où nous passons de 800 000 € à 1,2 M€ pour une demi-année de nouvelle OSP ; cela veut dire que la somme que nous budgétons sera double ; nous serons probablement entre 1,6 M€ et 1,8 M€. Cela va dépendre de la façon dont nous allons négocier avec l'État, la Région et les Chambres consulaires.

L'augmentation est due aussi à l'augmentation de la participation du Budget Principal au Budget Transports qui passe de 1,1 M€ à 1,5 M€ pour accompagner la STABUS.

La participation du Budget Principal au Centre Aquatique passe de 1,1 M€ à 1,3 M€.

L'ensemble de ces augmentations qui porte sur les autres charges représente 1,3 M€ dans les 2,5 M€ qui sont prévus.

Au niveau du compte 011 qui concerne l'ensemble des charges externes + le compte « dépenses imprévues », c'est plus de 813 000 € qui vont être portés dans l'augmentation.

Il s'agit donc de 2,5 M€ qui se décomposent essentiellement par l'augmentation des participations aux Budgets Annexes, nous allons donc les retrouver dans la présentation que vont faire les vice-présidents dans chaque secteur, et d'autre part par l'augmentation des dépenses d'énergie ou de salaires qui sont des dépenses normales correspondant à notre politique sociale et économique et à notre gestion.

Sur les recettes d'investissement, pour financer les investissements que je vais vous présenter, nous aurons :

- pour un tiers, un recours à l'emprunt, à hauteur de 30 %
- des fonds propres pour 24 %
- et des subventions d'investissement qui sont attendues à hauteur de 39 %.

L'ensemble va nous permettre d'équilibrer le budget d'investissement avec quelques autres éléments de recettes à hauteur de 7 %.

Ces recettes représentent un montant de 14 678 558 €. Ce montant va être le montant, en partie, des dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement s'établissent à un montant de plus de 16 M€. Ce montant intègre 3,2 M€ de remboursement d'emprunt. L'investissement net, ce sont 13 M€ d'investissements nets.

Sur le camembert qui s'affiche à l'écran, qui vous décrit les différentes compétences de la Communauté d'Agglomération, vous avez un cadre qui a un peu augmenté par rapport à l'année dernière, c'est le cadre de vie qui intègre les nouvelles compétences GEMAPI et GEPU, cela représente à peu près une somme de 850 000 € ou 900 000 € au budget ; cela fait une augmentation, sur les 16 M€, de dépenses que nous n'avions pas précédemment et qui vont être portées par le Budget Principal.

Nous allons très rapidement voir les principales lignes d'investissement qui traduisent notre action politique au niveau de la Communauté d'Agglomération.

Le volet économique

Nous apportons déjà une aide à l'immobilier d'entreprise. Cette aide, nous l'avons créée en 2021. La première entreprise qui en a bénéficié en 2022, c'était AUTECH. C'est une aide à l'immobilier de 50 000 € qui concerne des entreprises qui créent de l'emploi et qui sont dans le bassin industriel. Si nous apportons cette aide, c'est surtout pour que la Région puisse accompagner un peu plus fortement la construction puisque c'était une demande des services de la Région que nous ayons cette aide. Cette aide que nous avons apportée à AUTECH a permis à la Région d'honorer un peu plus ses engagements beaucoup plus facilement. Par ailleurs, BIOSE, c'est l'entreprise qui va percevoir cette aide en 2023 pour un projet de construction qui est accompagné là aussi par la Région et qui va bénéficier d'un financement majoré de la Région puisque l'Intercommunalité intervient sur ce sujet.

Deuxième slide sur l'activité économique – là, j'en parlerai presque tous les ans parce que je pense que c'est le sujet majeur pour l'avenir de notre bassin –, c'est le Pôle d'Excellence Microbiologie. Je l'ai déjà évoqué dans le cadre du ROB, je l'évoque aussi dans ce budget 2023. Je n'ai pas peur des mots, l'avenir d'Aurillac et de notre territoire va s'inscrire sur cette ligne-là entre autres, c'est un sujet vital, et l'écosystème qui existe autour de la microbiologie est très dynamique. Nous avons des entreprises qui sont leaders dans leur secteur et qui investissent beaucoup. Nous avons un pôle universitaire et un pôle de lycées qui créent des formations de façon à réduire les difficultés de recrutement parce qu'aujourd'hui le problème des recrutements c'est un sujet essentiel pour les entreprises ; faire venir des gens dans le Cantal, c'est peut-être un peu parfois compliqué ; donc autant capter les étudiants quand ils sont là. L'Université va créer un master 2 en alternance qui va permettre de travailler au plus près des entreprises avec des stagiaires qu'il suffira, j'espère, de pouvoir conserver si les conditions de travail sont attractives. Et puis, bien sûr, les équipements publics qui vont être portés à la fois par la Région, le Département et la CABA doivent aussi intervenir.

La CABA se situe dans une approche pour faciliter les recrutements, de façon à pouvoir accompagner notamment des thésards ou des recrutements d'entreprises qui permettraient de travailler au mieux la recherche au sein même de ces entreprises. C'est donc un sujet important pour l'avenir de notre territoire

Dans le cadre des actions 2023, nous poursuivons notre mission foncière économique prospective. Vous avez vu que nous allons recruter un chargé de mission « économie », dont la mission va justement consister à accompagner la SEBA 15 en parallèle pour travailler directement sur les terrains à bâtir, mais aussi au niveau de l'ingénierie financière sur la récupération de locaux qui pourraient devenir des friches industrielles. Il faut que nous ayons donc un rôle de prospective sur les territoires parce que la confrontation du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) avec les contraintes environnementales et la difficulté que nous allons avoir d'artificialiser plus de sols nécessite que nous ayons une attitude proactive dans ce secteur-là et que nous optimisons chaque mètre carré économique. Là, nous allons avancer conjointement avec la SEBA 15 sur ce sujet.

Cela, c'était le volet économique.

Le volet événementiel

Je vais évoquer les grands événementiels supportés par la CABA.

Nous avons d'abord le Théâtre de rue qui est le premier financement culturel pour la CABA, et c'est le premier partenaire des collectivités territoriales. La CABA est donc bien engagée là-dessus.

La CABA soutient aussi Aurillac en Scène. En 2023, ce sera la 2^{ème} édition, en sachant qu'il est projeté un budget de 100 000 €. Tout à l'heure, Charly nous en parlera.

Il faut aussi citer l'UTPMA, qui est la manifestation sportive phare sur le territoire de la CABA en nombre de participants.

Nous avons aussi les Goudots.

Le tourisme

Pour le tourisme, qui est aussi une activité économique, nous poursuivons notre investissement sur le cheminement du tour du lac avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie. Sont inscrits au budget 582 000 € entre les restes à réaliser et les nouvelles actions pour poursuivre ce développement du Couderc d'Abbat vers le marais du Cassan. C'est donc intégré dans le Budget Principal.

Là, vous voyez une image des équipements du Puech des Ouilhes, Ce n'est pas une grosse somme, c'est un montant de 128 000 €. Nous allons réparer des équipements sur la plage du Puech des Ouilhes et sur la base de voile. C'est bien cela ?

Mme MONTEILLET.- C'est cela. Il s'agit du premier cheminement qui date maintenant d'il y a dix ans.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons aussi rénover le boulodrome. Le boulodrome, c'est le premier équipement porté par l'intercommunalité, qui a 30 ans. Il faut donc le rénover. Nous allons dresser un cahier des charges pour avoir un architecte qui va nous faire une mission de maîtrise d'œuvre et qui va organiser les travaux. Je rappelle que c'est un projet global de 3 M€. Au budget, nous avons inscrit 300 000 € pour la maîtrise d'œuvre.

Ensuite, nous allons réaliser la passerelle du Centre de séjour de Lascelles, qui va faciliter la liaison entre le Lac des Graves et l'UCPA, et qui va coûter 150 000 € au budget. A ce jour, je crois que les acquisitions foncières sont faites, et nous allons pouvoir enclencher les travaux. Cela va faire une liaison piétonne qui va être source de dynamisme dans la vallée.

Le Fonds de soutien aux communes

Sur le Fonds de soutien aux communes, trois communes ont candidaté sur ce fonds pour cette année :

- la Commune de Naucelles pour le site de Lardennes
- la Commune de Vezels-Roussy pour son gîte
- et la Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne pour divers travaux d'aménagement au sein même de la commune.

La Politique de la Ville et l'habitat

Sur la compétence « Politique de la Ville », dans le cadre de la négociation du NPNRU, la CABA s'était engagée à verser 1 M€ à Cantal Habitat. Cantal Habitat va recevoir, sur ce budget, 475 000 € pour la construction des 12 pavillons à la place de la barre de Marmiers.

D'autre part, la Ville d'Aurillac a reçu 250 000 € sur le Sismographe dans le cadre du fonds de soutien.

Nous avons aussi nos participations au titre des OPAH.

Il y a la nouvelle OPAH et l'OPAH-RU. Là, cela va faire un ensemble de 236 000 € : 160 000 € pour la nouvelle OPAH et 76 000 € pour l'OPAH-RU. Cela, ce sont vraiment des opérations très dynamiques qui permettent à tous les habitants d'avoir des financements sur les travaux qu'ils souhaitent mener de réhabilitation de leurs locaux.

Il y a aussi des aides à l'isolation qui sont suivies et pouvant bénéficier, entre autres, de Ma Prime Rénov'.

Il y a donc tout un ensemble de dispositifs d'aide. Il faut les solliciter parce que la CABA participe, mais c'est surtout l'ANAH qui participe sur ces actions d'amélioration de l'habitat et pour le coup, ils ont des moyens qui font qu'il y a un effet de levier sur les aides de la CABA, mais c'est vraiment facilitant pour tous les travaux.

Des travaux ou des études à venir :

Sur le Budget Principal, des crédits sont inscrits pour une étude sur le Schéma des Mobilités qui est en cours d'élaboration. Sébastien nous en parlera tout à l'heure. Il y a un certain nombre de réunions qui ont eu lieu. Le bureau d'études a été recruté. C'est un budget qui est estimé à 200 000 € ; peut-être que ce budget sera un peu moins élevé, je ne sais pas précisément comme cela va se traduire financièrement.

Nous allons procéder à la deuxième phase de travaux d'aménagement de l'immeuble de la Paix. Christian en a parlé tout à l'heure, la partie gauche a été rénovée. C'est la partie droite que nous allons rénover. Ce sont 540 000 € qui sont inscrits au budget pour cette opération.

Ensuite, sur le Centre Technique Communautaire, là il y a une étude qui est prévue pour l'extension des bureaux et du magasin puisque, les compétences s'étant fortement élargies pour la CABA, nous avons de plus en plus d'agents. Nous devons donc nous interroger pour savoir comment nous accueillons ce personnel et surtout comment nous optimisons les espaces avec une optimisation des locaux, mais aussi une mutualisation peut-être avec d'autres structures.

Sur le budget Grand Cycle de l'Eau, je reviens sur ce que je vous évoquais tout à l'heure, en disant que, par rapport à la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines » et la GEMAPI (Gestion des eaux, milieux aquatiques et protection des inondations), nous n'avons pas pour l'instant souhaité créer la taxe GEMAPI. Pour autant, tout à l'heure, nous présenterons les fiches actions liées à ce travail-là. Nous avons inscrit 900 000 € au budget. Je pense que nous rattraperons très vite les 1,2 M€ générés par la Taxe Foncière sur le Bâti que nous avons créée en 2022.

Voilà ce que je peux vous dire sur le Budget Principal. Nous prévoyons 13 M€ d'investissements bruts, qui correspondent aux orientations telles que nous les avons définies dans le Projet de Territoire.

Y a-t-il des questions sur ce Budget Principal ? Non. Je mets donc ce budget au vote.

Qui est contre ? 2 voix (M. NICOLAS – Mme AMALRIC)

Qui s'abstient ? 2 voix (Mme LACHAIZE – M. BELAIDI)

La délibération n° 30 est adoptée à la majorité. Je vous remercie.

Maintenant, nous passons au Budget de l'Eau. C'est Gérard PRADAL qui nous le présente.

DÉLIBÉRATION N° 31 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'EAU – BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

(Présentation de documents sur écran)

M. PRADAL. - Vous allez avoir à l'écran une présentation.

La section de fonctionnement, en recettes et dépenses, s'élève à 8,03 M€. C'était 7,86 M€ en 2022. Il n'y a pas de grandes évolutions.

L'essentiel des recettes est constitué par les ventes d'eau, et nous espérons avoir 4,19 M€. C'était 4,09 M€ au Compte Administratif.

Les frais de personnel restent stables à 2,71 M€.

Le reversement à l'Agence de l'Eau est inscrit au budget pour 1,43 M€.

En investissement, nous avons en recettes le résultat antérieur reporté de 1,66 M€, les emprunts pour 0,8 M€ et les subventions d'équipement perçues pour 1,25 M€.

Nous avons d'autre part les dépenses d'équipement pour 5,6 M€. Nous allons vous les présenter.

Nous allons avoir, sur 2023, les nouveaux travaux sur la reprise de la chambre à vannes de Clavières, à Velzic.

Par ailleurs, nous allons travailler sur les DUP pour la régularisation des périmètres de captage.

Nous avons rénové le château d'eau de Coissy (Coissy 2). La photographie que vous voyez à l'écran est un peu ancienne parce qu'il y avait de la neige. L'étanchéité a été réalisée. Les travaux sont quasiment terminés. Nous verrons le résultat de ces travaux mardi lors de la visite.

Il y a d'autre part les travaux sur les réseaux d'eau que nous allons réaliser sur les communes d'Aurillac, Arpajon-sur-Cère, Lacapelle-Viescamp, Marmanhac, Naucelles, Yolet et Ytrac, et la liste n'est pas exhaustive.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur le Budget de l'Eau ? Non. Je rappelle que les travaux de Coissy 2 représentent 763 000 €, ce n'est pas une paille. Les travaux de voirie dans toutes les communes, c'est un budget de 1,5 M€ par an.

Nous allons procéder au vote sur ce budget.

Y a-t-il des oppositions ? 2 voix (M. NICOLAS – Mme AMALRIC)

Y a-t-il des abstentions ? 2 voix (Mme LACHAIZE – M. BELAIDI)

La délibération n° 31 est adoptée à la majorité.

Gérard PRADAL présente le Budget Assainissement.

DÉLIBÉRATION N° 32 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

(Présentation de documents sur écran)

M. PRADAL.- Sur le Budget Assainissement, en fonctionnement, nous avons un total, en recettes et en dépenses, de 6,58 M€. C'était 6 M€ au Compte Administratif 2022.

Sur les recettes, nous comptons sur les redevances d'assainissement pour 4 450 000 €.

En charges, nous avons les frais de personnel et les charges de fonctionnement et nous inscrivons un résultat de 1,82 M€.

En investissement, c'est toujours Souleyrie qui est là, qui nous poursuit. Nous inscrivons en dépenses d'investissement 18 M€.

Nous compensons ces dépenses par des emprunts à hauteur de 8,3 M€ et par des subventions pour un montant autour de 10 M€.

C'est donc un total de 22,62 M€ pour les dépenses d'investissement au niveau de l'assainissement.

Sur 2023, nous allons continuer la rénovation du système de Souleyrie. Vous avez à l'écran une vue qui a été prise au moment de la période de la neige.

Sur Souleyrie, nous allons aussi finir les travaux de restructuration des réseaux de transfert qui ont perturbé beaucoup la vie des habitants d'Aurillac, mais il y avait aussi à côté de ces travaux, les travaux du réseau de chaleur.

Nous allons travailler aussi sur 2023 sur le système d'assainissement du bourg de Vézac, mais nous ne sommes pas dans les mêmes dimensions que sur les travaux sur Souleyrie.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est quand même un montant de 1,408 M€ que nous allons investir, Monsieur le Maire de Vézac.

M. PRADAL.- Nous allons procéder aussi à la réhabilitation de la STEP de Saint-Simon.

Enfin, nous allons procéder à des travaux sur les communes d'Aurillac, Marmanhac, Naucelles, Saint-Paul-des-Landes, Saint-Simon et Yolet.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur le Budget de l'Assainissement ? Non. Je mets donc cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? 2 voix (M. NICOLAS – Mme AMALRIC)

Y a-t-il des abstentions ? 2 voix (Mme LACHAIZE – M. BELAIDI)

La délibération n° 32 est adoptée à la majorité. Je vous remercie.

Nous passons au Budget du TDMA. C'est Stéphane FRÉCHOU qui nous le présente.

DÉLIBÉRATION N° 33 : FINANCES – TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES – FIXATION DU TAUX POUR 2023

DÉLIBÉRATION N° 34 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS – BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRÉCHOU

(Présentation de documents sur écran)

M. FRÉCHOU.- Merci, Monsieur le Président. S'agissant du TDMA, sur un Budget Primitif d'environ 11 M€, soit 900 000 € supplémentaires par rapport à l'année 2022, nous avons une augmentation conséquente du traitement des OMR que nous avons projetée, puisque nous passons de 4,9 M€ à près de 5,6 M€. En recettes, nous avons un accroissement des recettes de la TEOM pour faire face aux dépenses supplémentaires.

Nous aurons une première année 2023 marquée par des gros investissements puisque nous serons à plus de 4 M€ d'investissements supportés essentiellement par un gros emprunt de 2,4 M€, en sachant qu'une tranche d'investissements devra se poursuivre sur les années futures puisque nous sommes sur la phase d'achat de matériels, de conteneurs enterrés, semi-enterrés et aériens et de camions. Nous démarrons les investissements cette année, mais le rythme devra se soutenir par la suite.

Nous avons un budget global en fonctionnement à hauteur d'environ 11 M€ et un investissement à hauteur de presque 4,5 M€.

Cette diapositive vous montre le renouvellement du matériel de collecte en lien avec l'extension des consignes de tri auquel nous allons procéder.

Nous procéderons aussi sur 2023 au renouvellement des marchés de traitement des déchets qui seront évidemment à la hausse du fait de la TGAP et du coût des carburants. Nous poursuivons notre travail avec le VALTOM et la DRIMM dans le cadre de notre partenariat pour enfouir ou incinérer nos OMR.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je vois que les colonnes de tri sont progressivement installées et qu'il y a un travail au plus près des communes sur le choix des emplacements de ces colonnes de tri. Y a-t-il des questions sur ce sujet important pour nos concitoyens ? Pas de prises de parole. Nous avons deux votes. Nous commençons par le vote sur le taux de la TEOM.

M. FRÉCHOU.- Nous allons commencer par le vote sur le taux de la TEOM qui correspond à ce que je disais précédemment. Face à l'augmentation des coûts, nous allons avoir une légère augmentation du taux de la TEOM qui passera à 10,65 %, tel que nous l'avons imaginé avec le Service des Finances.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur cette augmentation ? Monsieur VIDALINC, vous avez la parole.

M. VIDALINC.- Merci, Monsieur le Président. Est-ce que l'on connaît le gain de cette augmentation d'impôt ?

M. LE PRÉSIDENT.- C'est de l'ordre de 50 000 € par point.

M. VIDALINC.- Sur tous les autres budgets annexes, il y a une subvention du Budget Principal et sur celui-là, il n'y en a pas. Est-ce une raison comptable publique ? Ou est-ce une volonté de la Collectivité ? Cette augmentation d'imposition aurait pu être financée par le Budget Principal.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui. Mais le Budget Principal n'est pas extensible.

M. VIDALINC.- On fait toujours peser l'augmentation sur les ménages. Si nous avions procédé autrement, cela aurait été l'occasion de faire un effort cette année.

M. LE PRÉSIDENT.- Contrairement à la GEMAPI et la GEPU qui sont financées par une taxe globale du Budget Principal, je pense que, lorsque nous rapprochons du service rendu les recettes c'est beaucoup mieux parce que le citoyen sait pour quoi il paye, et c'est pertinent particulièrement sur les TDMA ; vu l'augmentation de la TGAP, autant que ce soit couvert intégralement par les recettes correspondant au secteur.

Par exemple, le Budget du Transport ne peut pas créer son propre équilibre. Sur les déchets, c'est différent. Toutes les Intercommunalités, malheureusement, quand elles doivent abonder les recettes des budgets annexes par des recettes du budget principal, c'est en désespoir de cause, c'est parce que la pression est trop forte. Si nous avions abondé tous les budgets annexes par des recettes du Budget Principal, nous n'aurions pas de Budget Principal équilibré et nous ne pourrions plus faire grand-chose.

M. VIDALINC.- Oui, mais cela aurait pu être fait.

M. LE PRÉSIDENT.- Ah, mais tout peut être fait. C'est une décision que nous pourrions prendre, sur laquelle nous sommes libres. Tout peut être fait.

M. VIDALINC.- Merci.

Mme LANTUÉJOUL.- L'ancien taux, il était à 10,40 % ?

M. FRÉCHOU.- Oui. Nous passons de 10,40 % à 10,65 %.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur MARIOU, vous avez la parole.

M. MARIOU.- Nous pouvons admettre effectivement cette année une augmentation pour passer à 10,65 %. Quelle est la projection pour les années à venir ? Si je pose la question, c'est parce que, si l'on regarde les revenus moyens déclarés par l'INSEE sur le département, nous avons des revenus qui sont inférieurs par rapport aux autres départements de la région Auvergne. Je pense que l'on ne peut pas toujours envisager une augmentation des différents budgets. Je sais que ce n'est pas évident, mais je penserais plutôt à envisager quelques économies si c'est possible. Mais quelles sont les projections pour les années à venir sur la TEOM ? Je sais que nous avons une ambition sur la TEOMi qui me paraît logique. Mais je pense qu'il faut être prudent sur la fiscalité sur les années à venir sur les différents budgets.

M. FRÉCHOU.- Alors c'est très compliqué à dire parce que les projections d'augmentation de la TGA, nous ne les connaissons pas au-delà de 2025. Ce que nous savons, c'est que l'État a décidé année après année d'augmenter cette taxe. Pour l'instant, personne n'a dit de combien il allait augmenter au-delà de 2025 ou si nous allions rentrer sur un plateau. Tout le monde refuse de communiquer et ce n'est pas très bon signe. Mais nous n'avons aucune projection au-delà de 2025. Nous ne pouvons donc pas dire combien cela va nous coûter par la suite.

Ce que nous savons, c'est que nous nous engageons dans une politique qui, à terme, devrait produire des effets de réduction des volumes, donc de réduction des coûts. Mais ce sont des travaux de longue haleine qui suscitent beaucoup d'investissements. Vous avez vu que nous sommes obligés déjà de lancer des emprunts pour investir. Il faudra évidemment équilibrer tout cela. Je ne peux donc pas vous garantir que d'augmentation de TEOM à l'avenir, il n'y aura pas parce que nous ne maîtrisons pas les volontés du législateur. C'est un budget qui est tendu, qui est serré et qui est plein d'inconnues, y compris sur les recettes que nous pouvons avoir des reprises des recyclables parce que c'est un marché extrêmement volatil qui peut s'effondrer du jour au lendemain et nous pouvons encore perdre des centaines de milliers d'euros de ce côté-là. Nous construisons chaque année le budget avec une visibilité à peu près nulle, en essayant d'être le plus raisonnable et le plus auvergnat possible, mais cela nous oblige à faire des ajustements au fur et à mesure. Nous avons bien vu que la DRIMM avait dû dénoncer le marché en plein été parce que les coûts facturés ne correspondaient plus à leurs tarifs de charges, ils travaillaient à perte. Nous sommes donc aujourd'hui dans une situation très, très floue, qui ne va pas nécessairement s'arranger beaucoup. Nous espérons une stabilisation.

M. LE PRÉSIDENT.- Il est vrai que nous nous sommes posé la question de la stabilisation des taux, nous l'avons quand même envisagée. Mais il y a quand même un gros projet d'investissement puisqu'il va falloir changer à la fois les camions et les colonnes. Cela nous a été présenté au dernier Bureau Communautaire. Le fait que nous voulions simplifier la collecte pour les habitants et installer des colonnes de tri importantes, cela a un coût. Les 1,8 M€ qui sont budgétés sur le PPI, nous allons largement les dépasser entre le matériel roulant et les colonnes de tri.

Il est vrai que nous aurions pu stabiliser les taux, mais je pense qu'il vaut mieux prendre la décision d'augmentation que nous prenons cette année, et l'année prochaine, si cela ne bougeait pas, s'il n'y a pas d'évolution sur la TGAP, si nous arrivons à boucler le plan d'investissement sur

ces bases-là, l'année prochaine nous ne bougerons pas le taux. Mais il y a plein de « si » comme l'a dit Stéphane. Je n'ai pas de boule de cristal. Si le prix de reprise des cartons s'effondre, nous aurons des recettes en moins. Dans le Compte Administratif, c'était un montant de 2,5 M€. Si le prix s'effondre, nous perdrons 2,5 M€ de recettes externes.

Mme LANTUÉJOUL.- Je voulais juste intervenir. Il me semble que l'on demande toujours l'effort aux mêmes puisque nous appliquons une augmentation aux administrés. Nous allons leur demander de mieux trier, de moins produire de déchets, et à côté de cela, nous allons dégrader le service. Voilà, je trouve que c'est un peu injuste. Je le dis comme je le pense. Ne faut-il pas être plus créatif et chercher d'autres façons de travailler ou peut-être d'emballer ?

M. LE PRÉSIDENT.- Supprimer les emballages, c'est la solution la plus radicale, mais cela ne relève pas de nous.

M. FRÉCHOU.- Ce que je peux dire parce que nous ne sommes pas en manque d'imagination, c'est que nous sommes adhérents, la Communauté d'Agglomération, au sein d'une association qui s'appelle AMORCE, qui regroupe toutes les collectivités qui souhaitent adhérer à cette association, qui fait un fort lobbying auprès de l'État pour justement obtenir du législateur des réglementations sur les emballages un peu plus contraignantes. Cela fait partie du travail que nous menons, mais c'est un travail de fourmi, qui portera peut-être ses fruits dans les prochains programmes présidentiels. A ce jour, je peux vous garantir qu'il n'y a rien de prévu dans ce sens-là.

Mme LANTUÉJOUL.- Oui, mais c'est inquiétant parce que, si tous les ans, nous augmentons cette taxe, que nous réduisons les services, derrière nous allons assister à de la décharge sauvage partout forcément.

M. LE PRÉSIDENT.- Cette situation, là, nous la subissons tous.

Mme LANTUÉJOUL.- Nous prêchons pour la préservation de la nature.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, nous sommes tous d'accord là-dessus, nous voulons tous que la nature soit préservée et que cela coûte le moins cher possible. Il n'empêche que les contraintes, notamment en termes de TGAP, font que le budget, en charges, augmente tous les ans, et cela c'est dû principalement à l'augmentation de la TGAP. C'est un peu comme pour la redevance de l'eau versée à l'Agence, elle augmente tous les ans, et par contre elle nous aide dans les financements à adopter une conduite vertueuse. Ils prennent d'un côté pour redonner de l'autre. Comme le disait Christian, il faut accepter de donner pour récupérer. Je suis ouvert à toute idée d'imagination. Là, je pense que Stéphane recevra aussi toutes les propositions, mais les budgets sont très contraints. C'est un débat intéressant.

M. FRÉCHOU.- De toute façon, nous verrons ce qu'il en sera à l'avenir. Nous parlons de créativité. Si la démarche de TEOMI aboutit à son terme de faisabilité, la situation pourra évoluer. Mais c'est à peu près la seule piste que nous avons aujourd'hui pour rendre le service à un coût proportionnel aux efforts fournis par les usagers. C'est tout ce que je peux dire. Mais cela prend des années à se mettre en place.

Mme LANTUÉJOUL.- Est-il acceptable par l'utilisateur ?

M. LE PRÉSIDENT.- En tout cas, nous serons contraints par le SRADDET, et si j'ai bien compris le SRADDET va nous imposer la TEOMI. Il y a donc un moment où il faut marcher.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non.

Je mets aux voix la fixation des taux pour 2023 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Y a-t-il des oppositions ? 2 voix (M. NICOLAS – Mme AMALRIC)

Y a-t-il des abstentions ? 6 voix (Mme LANTUÉJOUL – M. LOPEZ – Mme BASTIDE – Mme LACHAIZE – M. BELAÏDI – M. VIDALINC)

La délibération n° 33 est adoptée à la majorité.

Nous votons maintenant sur le Budget Primitif du Budget Annexe du TDMA.

Y a-t-il des oppositions ? 2 voix (M. NICOLAS – Mme AMALRIC)

Y a-t-il des abstentions ? 2 voix (Mme LACHAIZE – M. BELAÏDI)

La délibération n° 34 est adoptée à la majorité.

Nous passons au Budget des Campings. C'est Marilyne MONTEILLET qui nous le présente.

DÉLIBÉRATION N° 36 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS COMMUNAUTAIRES – BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteur : Madame Maryline MONTEILLET
(Présentation de documents sur écran)

Mme MONTEILLET.- En section de fonctionnement, le Budget des Campings est en augmentation de 50 000 € par rapport à 2022. Les recettes proviennent essentiellement des locations, de la subvention d'exploitation du Budget Principal et du résultat antérieur reporté qui a été voté à la précédente délibération.

Nous avons un budget d'investissement qui, lui, par contre, est inférieur à 2022 d'environ un peu plus de 510 000 € ; ceci est dû essentiellement au fait que les travaux du Camping de l'Ombrade sont quasiment terminés.

Au niveau des dépenses, nous avons des dépenses qui s'élèvent à 1 520 000 € pour finir d'aménager le Camping de l'Ombrade et aussi renouveler les mobil-homes du Camping de la Cère.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur ce Budget des Campings ? Non. Je mets la délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? 2 voix (M. NICOLAS – Mme AMALRIC)

Y a-t-il des abstentions ? 2 voix (Mme LACHAIZE – M. BELAIDI)

La délibération n° 36 est adoptée à la majorité.

DÉLIBÉRATION N° 35 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DU PLIE – BUDGET PRIMITIF 2023
Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER

M. LE PRÉSIDENT.- J'avais à présenter le budget qu'aurait dû présenter Hubert BONHOMMET. Il s'agit du Budget du PLIE. C'est un budget qui n'a plus d'activité. Ce sont des queues de crédits de financement d'opérations. Le PLIE, c'était un organisme qui gérait les fonds FSE et qui centralisait les fonds FSE pour différents partenaires. Depuis 2022, il n'y a plus d'agent, il n'y a plus d'interventions, et cette compétence a été transférée au Conseil Départemental.

Y a-t-il des oppositions ? 2 voix (M. NICOLAS – Mme AMALRIC)

Y a-t-il des abstentions ? 2 voix (Mme LACHAIZE – M. BELAIDI)

La délibération n° 35 est adoptée à la majorité.

Maintenant, nous passons au Budget des Transports.

DÉLIBÉRATION N° 37 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS – BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT
(Présentation de documents sur écran)

M. PRAT.- Merci. Sur le Budget des Transports, en fonctionnement, vous voyez en recettes les quatre postes principaux de recettes de ce budget :

- le Versement Mobilité estimé à 2 950 000 €

- la vente de titres de transport estimée à 740 000 €

- les subventions (État, Région et Commune) à 901 000 €

- et la subvention du Budget Principal qui est en prévision d'augmentation cette année à 1 500 000 €.

Ces recettes doivent permettre de financer un poste de dépenses que nous connaissons, qui est d'honorer le contrat d'OSP Stabus à 5,2 M€ en 2023.

Sur les investissements, nous avons deux postes essentiels :

- la poursuite du renouvellement du parc avec 850 000 € de budgétés sur deux bus hybrides, un véhicule de TPMR et une navette électrique

- et le projet de toiture photovoltaïque sur l'atelier de Stabus.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions par rapport à ce Budget des Transports ? Non.

Je mets donc ce budget au vote.

Y a-t-il des oppositions ? 2 voix (M. NICOLAS – Mme AMALRIC)

Y a-t-il des abstentions ? 2 voix (Mme LACHAIZE – M. BELAIDI)

La délibération n° 37 est adoptée à la majorité. Je vous remercie.

Isabelle LANTUÉJOUL présent le Budget de l'Aéroport.

DÉLIBÉRATION N° 38 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'AÉROPORT – BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteur : Madame Isabelle LANTUÉJOUL

(Présentation de documents sur écran)

Mme LANTUÉJOUL.- Merci, Président. Le Budget de l'Aéroport, c'est un budget de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 1 870 000 €.

En recettes, nous inscrivons un résultat reporté de 430 000 €, des taxes passagers à 420 000 €, une subvention d'exploitation à hauteur de 200 000 € et des prestations de services pour 709 000 €.

En dépenses, nous avons des charges courantes de fonctionnement à 980 000 €, les frais de personnel à 662 000 €, d'autres charges pour 130 000 € et un résultat d'exploitation à 100 000 €.

En ce qui concerne les investissements, en recettes, nous inscrivons le résultat antérieur reporté à 926 000 € et des subventions reçues pour une somme de 764 000 €.

En dépenses, nous inscrivons le remboursement de la dette à 720 000 € et des dépenses d'équipement à hauteur de 1,07 M€ avec un besoin de financement à 100 000 €.

S'agissant des projets sur 2023, nous prévoyons la mise aux normes de la rampe d'approche.

Au niveau de la plate-forme aéroportuaire, nous réaliserons les études de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'aérogare et des bâtiments de l'Aéroport pour les pompiers notamment.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions sur ce budget ? Non. Je le mets au vote.

Y a-t-il des oppositions ? 2 voix (M. NICOLAS – Mme AMALRIC)

Y a-t-il des abstentions ? 2 voix (Mme LACHAIZE – M. BELAIDI)

La délibération n° 38 est adoptée à la majorité.

M. DELAMAIDE va présenter le Budget du Centre Aquatique.

DÉLIBÉRATION N° 39 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE – BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteur : Monsieur Charly DELAMAIDE

(Présentation de documents sur écran)

M. DELAMAIDE.- Merci, Monsieur le Président.

S'agissant du Budget du Centre Aquatique, en ce qui concerne le budget de fonctionnement, dans le cadre des recettes, il est prévu 525 000 € de produits. Il faut noter la revalorisation des tarifs qui, nous l'espérons, aura un effet positif pour les recettes puisque, sur l'année précédente, ces produits étaient à hauteur de 478 000 €. Nous inscrivons aussi en recettes la subvention du Budget Principal à 1,3 M€ qui est en augmentation, mais qui se justifie par l'augmentation d'une part des énergies et d'autre part par l'inflation en général.

Concernant les dépenses, ce budget est constitué essentiellement des charges courantes à hauteur de 890 000 € et des frais de personnel à hauteur de 925 000 €. Mais nous avons un résultat d'exploitation de 68 000 €.

Sur le budget d'investissement, sur la partie recettes, nous inscrivons 500 000 € d'emprunt, 65 000 € de fonds propres.

En ce qui concerne les dépenses, nous prévoyons des dépenses d'équipement à hauteur de 622 000 €, avec le projet d'un équipement que nous pouvons qualifier de vertueux puisqu'il s'agira de l'installation d'une ombrière photovoltaïque sur le parking du Centre Aquatique, qui aura pour objet d'une part de fournir l'électricité en période de fonctionnement et d'autre part, en période de non fonctionnement, la possibilité de vendre l'énergie ; ce qui peut générer, nous l'espérons, des recettes supplémentaires.

Dans ces dépenses d'équipement, sont prévus 15 000 € d'études, 240 000 € pour l'équipement lui-même, et divers travaux sur les carrelages, la technique et les structures gonflables. Nous avons un total sur les investissements à hauteur de 703 000 €.

Vous voyez à l'écran le lieu d'implantation du projet d'ombrières photovoltaïques qui est prévu sur le parking du Centre Aquatique.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Charly. Y a-t-il des questions sur ces investissements sur le Centre Aquatique ? Non. Je mets donc cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? 2 voix (M. NICOLAS – Mme AMALRIC)

Y a-t-il des abstentions ? 2 voix (Mme LACHAIZE – M. BELAIDI)

La délibération n° 39 est adoptée à la majorité.

Isabelle LANTUÉJOUL présente le Budget des Zones d'Activités Économiques.

DÉLIBÉRATION N° 40 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteur : Madame Isabelle LANTUÉJOUL

(Présentation de documents sur écran)

Mme LANTUÉJOUL.- Sur le Budget des Zones d'Activités Économiques, nous avons un budget de fonctionnement à hauteur de 560 000 €.

En recettes, nous avons la vente des terrains pour 560 000 €.

En dépenses, nous inscrivons les frais de production divers et de commercialisation pour 376 000 €, les charges financières pour 1 000 € et le solde des opérations d'ordre pour 183 000 €.

En investissement, cela s'équilibre en recettes et en dépenses à 183 000 €.

Pour ce qui concerne les projets 2023, nous prévoyons les travaux de la zone artisanale qui vont débiter d'ici quelques jours au niveau d'Esmolès, à Arpajon-sur-Cère, et l'étude d'une zone d'activités sur Ytrac.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions par rapport à ces zones d'activités ? Non.

Je mets ce budget au vote.

Y a-t-il des oppositions ? 2 voix (M. NICOLAS – Mme AMALRIC)

Y a-t-il des abstentions ? 2 voix (Mme LACHAIZE – M. BELAIDI)

La délibération n° 40 est adoptée à la majorité. Je vous remercie.

Nous avons abordé toutes les délibérations sur les finances. M. POULHES peut présenter la synthèse de ces budgets.

M. POULHES.- Simplement, en additionnant tout, en consolidé, nous avons un budget de fonctionnement à 70,3 M€ environ et un budget d'investissement à hauteur de 61,3 M€ environ, pour une somme globale de 131 604 457,19 €, au service globalement des habitants et du Projet de Territoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Christian.

DÉLIBÉRATION N° 41 : TRAVAUX ET RÉSEAUX – APPROBATION DU CONTRAT DE PROGRÈS TERRITORIAL DU BASSIN VERSANT CÈRE AMONT

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

(Présentation de documents sur écran)

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons passer à la délibération n° 41 qui porte sur le Contrat de Progrès Territorial du bassin versant Cère amont. Nous allons le faire à deux voix avec Gérard PRADAL.

Je vais présenter la première partie, qui est la partie macro du sujet. Et puis, Gérard, lui, rentrera dans le détail de ce contrat avec les différentes fiches actions telles qu'elles ont été prévues au niveau de l'entente en l'occurrence puisque les Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne étaient concernées sur le bassin versant de Cère Amont. Ces fiches qui traitent de plusieurs sujets, Gérard nous les présentera.

La gestion de l'eau, c'est un sujet évident et depuis longtemps. Mais aujourd'hui il y a une situation particulière qui fait que ce qui nous avait été annoncé dans les années 70 se déroule actuellement dans notre vie de tous les jours. Cela a des conséquences immédiates sur la ressource en eau, mais aussi sur l'augmentation des températures. Nous allons traiter ce sujet. Le système qui avait été mis en place à l'origine avec la Ville d'Arpajon-sur-Cère et la Ville d'Aurillac pour traiter les eaux, c'était un syndicat mixte de traitement des eaux, c'était la base de l'intercommunalité. Je me félicite tous les jours de la grandeur de nos prédécesseurs sur ce sujet-là parce qu'il y a eu des décisions courageuses qui ont été prises, qui permettent aujourd'hui – nous allons le voir avec ce contrat – d'avoir une situation saine sur le traitement de la ressource en eau et surtout – nous le verrons aussi – sur la qualité de nos équipements, d'avoir un traitement responsable avec des équipements performants puisque le taux de rendement de nos réseaux, c'est 80 %, quand le Président de la République citait des situations où le rendement n'était qu'à 50 %.

Cette ressource en eau, elle a été parfaitement traitée par nos prédécesseurs de façon responsable avec des conditions climatiques qui étaient différentes des nôtres.

Maintenant, nous devons nous adapter aux nouvelles conditions climatiques. C'est une autre étape que nous devons réaliser, et c'est une étape comme celle de la création du Syndicat mixte. C'est une étape par rapport à laquelle nos enfants regarderont ce que nous avons fait, et là notre responsabilité morale est fortement engagée.

Nous pouvons projeter à l'écran la première slide sur le cycle de l'eau.

Le cycle de l'eau, qu'est-ce que c'est ?

Le grand cycle de l'eau, c'est le cycle naturel, c'est-à-dire que c'est la pluie qui tombe, qui s'infiltre dans les sols, qui réapparaît par des sources et des rivières, qui est captée pour les usages de l'agriculture, mais aussi les usages des habitants, qui est utilisée et qui est restituée dans le milieu naturel. Cela, c'est le cycle naturel. Cela existe depuis toujours. Ce cycle évolue en fonction des conditions climatiques, c'est ce que nous allons voir.

Le petit cycle de l'eau, par contre, c'est le cycle domestique. C'est tout le travail de Gérard PRADAL sur le budget de l'eau, le budget de l'assainissement et maintenant la GEMAPI et la GEPU qui vont être évoquées ultérieurement, qui nous permettent d'exercer nos responsabilités sur la façon dont nous allons traiter cette ressource qui va devenir éminemment rare.

M. PRADAL.- Jusqu'à présent, pour tout le monde, vu les coûts du petit cycle de l'eau, nous croyions que c'était celui-là le grand cycle de l'eau...

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un grand cycle de dépenses.

Comme je le disais, la CABA s'est constituée il y a 50 ans sur la base de la structuration d'un syndicat autour de l'eau. Aujourd'hui, nous devons passer à une autre étape, comme nous l'appréhendons tous les jours au quotidien compte tenu notamment du changement climatique, tel qu'il est en cours.

Justement, la slide suivante fait apparaître le réchauffement climatique. Je vais contextualiser ce réchauffement puisqu'au niveau mondial, nous savons qu'il existe et que l'objectif c'est de le laisser suffisamment bas pour ne pas avoir de désagréments beaucoup plus forts à gérer. Mais, d'ores et déjà, ce que l'on peut dire à ce jour, au vu des constatations de tous les jours, c'est que, s'agissant de l'augmentation entre 2000 et 2050, nous allons dépasser les 2 degrés qui sont l'objectif plus ou moins avoué des uns et des autres. Nous, au quotidien, nous le vivons avec surtout une augmentation des températures particulièrement en fond de vallée puisque ce sera une augmentation de 2,5 °C en fond de vallée et une augmentation de 2 °C sur les massifs de haute vallée.

Les variations saisonnières évolueront aussi. Nous allons avoir des automnes et des hivers qui vont se radoucir. Là aussi, nous le constatons. On le voit bien sur le Lioran, l'enneigement se réduit sensiblement. Sur le graphique qui s'affiche à l'écran, on voit que les 5 dernières années sont au-dessus de la moyenne. Cela doit être 2014 où c'était inférieur à la moyenne. C'est quand même parlant sur le graphique de voir que, sur le bassin aurillacois, la température va augmenter de plus de 2 °C en moyenne d'ici 2050.

Par rapport au changement climatique, le cumul annuel de précipitations ne devrait pas sensiblement bouger. On voit que la tendance est baissière. En rouge, c'est le cumul annuel de pluie inférieur à la moyenne. En bleu, c'est le cumul de pluie supérieur à la moyenne. Là aussi, la dernière année où cela a été supérieur à la moyenne, c'était 2016.

Très concrètement, nous avons perdu 60 millimètres sur un total moyen de 1 175 millimètres. La richesse en eau, cela va devenir une denrée rare.

Et puis, surtout, les hivers et les printemps vont évoluer. Comme nous avons pu le vivre cette année, nous allons avoir un hiver très sec et un printemps très sec, et un peu plus d'eau en été et en automne. Sachant que la sécheresse hivernale qui est paradoxale va se stabiliser et devenir quasiment permanente.

En ce qui concerne le débit annuel des cours d'eau, nous allons voir un graphe qui présente l'évolution du débit de la Cère depuis 1959 jusqu'à 2020 à Vic-sur-Cère. On voit que, là aussi, la tendance est baissière et que le débit de la Cère à Vic-sur-Cère est impacté, sur cette période, pour - 33 %. Cette évolution risque de continuer. Quand il pleut, soit l'eau s'infiltre, soit elle ruisselle. Dans la période que nous vivons, cela a tendance plus à ruisseler qu'à s'infiltrer. Quand cela s'infiltre, cela restaure les nappes phréatiques. Quand cela ruisselle, cela part directement dans les cours d'eau. Ce sont des épisodes de plus en plus violents ; cela, nous le constatons aussi fréquemment. Cela fait un afflux d'eau sur nos STEP qui peut perturber le fonctionnement. Quand nous avons visité la STEP Souleyrie, nous savons que, lorsqu'il y a surabondance d'eau, le traitement ne se fait plus et cela part directement dans la rivière.

Nous avons augmenté la capacité de la STEP Souleyrie. C'était un investissement structurel. Pour autant, la désimperméabilisation des sols et les noues qui peuvent capter les afflux d'eau sont très utiles ; il est indispensable de travailler sur ce sujet, chacun dans nos collectivités parce que la meilleure eau, c'est celle qui s'infiltre et pas celle qui ruisselle. Nous avons donc à ce niveau-là un enjeu important. Nous sommes bien aidés d'ailleurs dans nos communes par l'Agence de l'Eau sur tous les travaux de parking et de désimperméabilisation des sols, mais c'est bien justifié parce que le ruissellement fait que cette situation va s'aggraver si nous ne faisons rien.

On peut définir le changement climatique en quelques mots.

Nous allons avoir une hausse de la température comprise entre 0,35 à 0,40 °C tous les dix ans. Pour l'instant, la tendance, jusqu'en 2050 en tout cas, est confirmable. La courbe le révèle et le prouve.

Les épisodes très chauds vont être plus fréquents. Le nombre de jours à plus de 25 °C va sensiblement augmenter.

Par contre, pour autant, il y aura toujours des gels tardifs. En agriculture, l'arboriculture et le maraîchage seront affectés de plus en plus par des gels tardifs. Il est déjà fréquent de voir des gels au mois de mai dans des régions où il n'y avait pas de gel à cette période, je pense notamment aux territoires viticoles ou arboricoles, où les conséquences sont très délétères sur les légumes et les fruits.

La pluviométrie ne devrait pas bouger ou devrait se réduire très faiblement. Par contre, c'est le changement climatique qu'il faut considérer ; les hivers et les printemps seront certainement des sécheresses de plus en plus prononcées.

Par contre, nous avons aussi des phénomènes rares qui augmentent, par exemple, des épisodes de pluie violente avec risque d'inondation. Le PPRI qui avait identifié un certain nombre de zones va devenir encore plus présent dans les préoccupations de nos concitoyens.

Nous pouvons considérer l'état qualitatif de l'eau, Là, il y a une particularité, le tableau qui s'affiche à l'écran fait apparaître, sur la bactériologie, le département du Cantal. Contrairement à ce que nous pourrions penser, notre département, certes, fait partie des départements avec le meilleur environnement écologique, il doit être premier d'ailleurs, mais pour autant, les cours d'eau sont en mauvais état. Les points rouges que vous voyez sur la carte de gauche, ce sont les points d'analyse bactériologique sur les cours d'eau, et tous les points noirs, ce sont les points où le classement est mauvais. Vous imaginez, en tête de bassin, l'état des rivières qui font l'attractivité touristique de notre territoire. Ce sont des analyses de TERANA.

Sur l'état écologique pour la CABA, sur notre bassin versant avec la Jordanne, la Cère et le barrage de Saint-Étienne-Cantalès, nous n'avons pas de situations mauvaises. Pour autant, il y a beaucoup de situations médiocres. Quand les eaux arrivent à Saint-Étienne-Cantalès, elles sont de qualité médiocre. Quand elles repartent de Saint-Étienne-Cantalès, elles sont de bonne qualité bactériologique. Cela veut dire que le barrage a une fonction d'assainissement de l'eau. Je regarde particulièrement Maryline parce que c'est un vrai sujet pour l'attractivité. Le barrage joue le rôle de bassin de décantation. Dans l'été, nous ne sommes pas à l'abri que la baignade soit interdite.

Mme MONTEILLET. - C'est ce qui s'est passé l'année dernière sur un côté du lac.

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a l'état bactériologique de l'eau qui est important. Il y a aussi le sujet de la dégradation de l'eau avec un risque qu'elle ne soit pas praticable pour la baignade et que le site du Lac de Saint-Étienne-Cantalès ne puisse pas jouer son rôle de lieu d'activité touristique. Il convient aussi de savoir que Saint-Étienne-Cantalès, c'est une réserve d'eau de 135 millions de mètres cubes. C'est quand même une bonne réserve d'eau qui pourrait peut-être faciliter dans les années qui viennent un approvisionnement en eau potable. Il y a donc vraiment un sujet important pour notre avenir. Je ne veux pas être pessimiste. Il faut relever le défi, mais c'est un défi, et c'est un moment historique que nous devons relever.

Sur la CABA elle-même, nous avons des chiffres de 2021 qui correspondent à un certain nombre d'indicateurs qui traitent de ce sujet.

Ce sont plus ou moins 80 agents qui traitent du cycle de l'eau.

Sur la compétence eau potable :

Ce sont 4 052 439 m³ prélevés par an.

Ce sont 3 096 000 m² facturés par an.

Il y avait 23 250 abonnements en 2021.

Le rendement en 2021, c'était 77 %. En 2022, cela a été 80,2 %. Nous nous sommes donc améliorés là-dessus.

Nous avons 120 réservoirs.

On compte 42 unités de distribution indépendantes.

On note 99 % de conformité bactériologique pour l'eau.

Sur la compétence assainissement :

Il y a 39 secteurs d'assainissement.

47 600 habitants sont desservis + 20 000 équivalents habitants autres.

On note 73 déversoirs d'orage.

Nous avons 505 km de réseaux pour l'assainissement, à comparer aux réseaux de distribution d'eau potable qui sont de 877 km.

On compte 3 500 assainissements individuels, qui allègent un peu la situation pour nos STEP, mais qui sont obligatoires et qui doivent être contrôlés.

Sur la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations :

Nous sommes concernés par 3 bassins versants, mais essentiellement le bassin Cère Amont.

Sur la compétence gestion des eaux pluviales urbaines :

La cellule est en cours de développement.

Le niveau d'ingénierie de la CABA sur ce sujet est particulièrement reconnu par tous les interlocuteurs. Je peux vous confirmer que le Directeur de l'Agence de l'Eau se félicite d'avoir des interlocuteurs de cette qualité, en l'occurrence M. LOUIS. Bertrand, tu féliciteras tes équipes parce que c'est apprécié par l'Agence de l'Eau qui est confrontée tous les jours à des équipes qui traitent l'eau, et l'ingénierie de la CABA est particulièrement reconnue sur ce sujet-là. C'est notre fierté.

Nous avons négocié un contrat avec l'Agence de l'Eau, que Gérard PRADAL va nous présenter pour voir comment nous pouvons améliorer encore la qualité de l'eau et réduire le risque bactériologique sur nos eaux usées.

M. PRADAL.- Merci. Là aussi, nous allons parler beaucoup d'argent.

Si nous avons négocié ce Contrat de Progrès Territorial, c'est pour pouvoir optimiser les subventions de l'Agence de l'Eau sur la période 2023 à 2027.

Ce contrat, c'est ce gros document. Nous allons vous le résumer en quelques pages. Mais il faut quand même saluer l'équipe qui a travaillé pour rédiger ce document, que ce soit Armand ou Thomas. C'est un travail de titan. Si vous voulez le prendre pour le lire en vacances, vous pourrez le prendre. C'est un document intéressant parce que, moi, je n'aurais jamais imaginé qu'il y ait autant de cours d'eau et de ruisseaux sur notre territoire. C'est impressionnant.

Le Contrat de Progrès Territorial, c'est un signe d'engagement fort sur la durée.

C'est un outil de programmation de l'Agence sur 5 ans.

Il y a eu 11 comités techniques, 5 comités de pilotage. 70 acteurs s'y sont impliqués.

La rédaction a fait l'objet de 670 pages de rapport.

Le document présente 97 fiches actions.

Il est prévu 33 M€ d'investissement sur Cère amont.

Nous pensons pouvoir obtenir 15 M€ de l'Agence de Bassin ou d'autres financeurs.

Ce contrat va traiter l'industrie, le pluvial, l'eau potable, l'assainissement, l'artisanat, les milieux, la biodiversité, l'agriculture et bien d'autres domaines.

Nous avons commencé la démarche en 2019, et cela se terminera normalement en 2027, mais il y aura une suite après 2027.

Quelques chiffres pour définir la démarche :

* 79 jours sur le terrain

* 264 km de cours d'eau expertisés par nos deux agents

* 9 000 entités relevées

* 138 000 paramètres renseignés

* 70 acteurs impliqués.

Tout ceci ne s'est pas fait en deux jours. Cela a représenté un énorme travail. Aujourd'hui, nous en sommes à l'aboutissement de ce travail pour arriver à signer ce Contrat de Progrès Territorial.

Il y a des actions qui sont planifiées jusqu'en 2032. Cela ne s'arrêtera pas en 2027.

Nous pouvons considérer les conclusions du diagnostic.

Avant de vous soumettre le plan d'actions, voyons quelles sont les conclusions du diagnostic en version tout à fait synthétique :

Aucun cours d'eau n'est en très bon état. Du très bon, il n'y en a nulle part. Après, nous avons du bon et du moyen. Nous n'avons pas du vraiment mauvais.

Les cours d'eau sont globalement en bon état, en l'occurrence les sources de la Cère et de la Jordanne, ainsi que quelques affluents. Les quelques affluents de la Cère et de la Jordanne qui sont particulièrement en bon état, ce sont les endroits où il n'y a pas d'exploitations agricoles aux alentours.

Une majorité des cours d'eau du bassin sont moins que bons, ils sont moyens et médiocres. On constate vraiment une dégradation en amont et en aval.

Un constat qu'ont fait nos agents, c'est que les petits affluents sont globalement impactés, plus impactés que les cours d'eau principaux, plus difficiles à clôturer.

Les secteurs schématisés en rose sur la carte qui est affichée à l'écran, ce sont les diagnostics qui avaient été faits en 2014. La méthode n'était pas la même, et donc les résultats ne sont pas comparables. Cependant, les données existent sur ces secteurs.

Maintenant, si c'est en partie mauvais, il faut essayer de trouver des solutions pour corriger cela.

La carte présente des zones où le passage à un état moyen est possible.

Le point noir sur la qualité des eaux à améliorer, c'est sur la zone d'Esban.

Par ailleurs, sur le secteur de Giou-de-Mamou, il est possible d'améliorer l'état global à court terme.

Il faut savoir que ce qui a primé lors de la priorisation, ce sont le rapport coût/bénéfice des actions, mais aussi le caractère démonstratif pour faire tache d'huile et espérer de nouvelles maîtrises d'ouvrage.

Les conclusions du diagnostic font ressortir des masses d'eau prioritaires à restaurer et à préserver pour un enjeu de biodiversité. Là, de la même façon, nous ne retrouvons pas de « très bon ».

Deux sous-bassins sont classés Natura 2 000 par la présence de populations de moules perlières. C'est l'une des plus grosses populations recensées en Europe, mais qui est en fort déclin.

La particularité de certains secteurs est la structure sableuse du sol qui est particulièrement vulnérable à l'érosion. Cela se traduit par l'arrivée massive de sable dans les cours d'eau ; ce qui nuit à la vie et au bon fonctionnement de ces derniers.

Pour réduire ce phénomène, le plan d'actions propose de travailler sur les pratiques à l'échelle de tout le sous-bassin, pas uniquement aux abords des cours d'eau. Ce n'est pas gagné, sachant que nous avons une forte proportion d'agriculture et de cultures avec des sols nus, et cela favorise l'érosion.

Ce n'est pas parce qu'un cours d'eau va bien qu'il ne faut rien faire, surtout sur la Cère amont où les cours d'eau en bon état sont peu nombreux. L'action vise à renforcer ce bon état pour continuer de produire une eau de qualité dès l'amont. C'est une manière aussi de se préparer aux traversées urbaines de plaines agricoles et à l'accumulation des polluants.

La priorisation des actions n'empêchera pas des actions d'opportunité sur le reste du bassin tant qu'elles sont d'intérêt général, bénéfiques pour l'eau du milieu et ne remettent pas en cause les engagements sur les zones prioritaires.

Il va de soi que l'ensemble du bassin de Cère Amont est priorisé pour des thématiques d'actions, comme les zones humides qui pourront faire l'objet d'études et de suivis quantitatifs et qualitatifs.

Ce qui prime dans ce plan d'actions, c'est l'intérêt général. Le contrat n'est pas fait pour arranger les intérêts privés ou des actions qui altèrent l'intérêt général.

C'est un premier contrat. Il faudra beaucoup miser sur la communication, l'animation pour fédérer un maximum de personnes car l'eau, c'est l'affaire de tous. Il faut que les premières actions servent de vitrine et puissent convaincre de leur intérêt général.

Cela veut dire que l'opportunité d'actions en dehors des zones prioritaires sera réalisable si les critères suivants sont respectés :

- intérêt général
- cohérence du programme
- pas de remise en cause des engagements sur les zones prioritaires.

Considérons le volet 1 du plan d'actions qui traite de l'hydro-morphologie.

L'hydro-morphologie est relative à la structure et au fonctionnement du cours d'eau (position dans la vallée, profil en long ou en travers).

Dans ce volet, nous retrouvons les fiches actions pour limiter la divagation des vaches dans et aux abords des cours d'eau, notamment par des clôtures.

Il est prévu des actions pour renaturaliser les cours d'eau, retrouver leur écoulement naturel et faire en sorte que cet écoulement ne soit pas contrarié par des ouvrages ou enrochements.

Il faut savoir qu'une partie des cours d'eau a été déplacée dans le passé, et cela cause bien des perturbations aujourd'hui, comme l'érosion des berges.

Nous pourrions agir sur ces situations d'urgence par une déclaration d'intérêt général pour enlever un arbre tombé ou un bouchon de bois (embâcle) dans un secteur à enjeux, comme les inondations.

Le volet 2 du plan d'actions porte sur la végétation et la biodiversité.

Les actions identifiées à ce niveau visent à diversifier les haies aux abords des cours d'eau, à réduire au maximum les zones sans couvert végétal. C'est en lien aussi avec le réchauffement climatique : il faut de l'ombre pour préserver la qualité des milieux et des peuplements, mais aussi la qualité de l'eau.

Une fiche cible les arbres à risques, qui pourraient tomber au bord des rivières, comme les peupliers, qui tiennent très mal la berge et qui occasionnent des érosions sur les berges.

Le fléau des espèces exotiques envahissantes sera abordé. Les espèces envahissantes, nous allons avoir du mal à les combattre ; il s'agit surtout de les limiter.

Enfin, quelques études spécifiques seront réalisées sur les espèces rares, qui sont en train de disparaître ou qui ont peut-être déjà disparu, par exemple l'écrevisse.

Le volet 3 du plan d'actions porte sur la qualité et la quantité.

La qualité et la quantité de l'eau, c'est le volet le plus lourd puisque nous y retrouvons le petit cycle de l'eau.

Il sera traité des zones humides pour terminer leur référencement pour pouvoir les sanctuariser et bénéficier de leurs capacités à stocker de l'eau dans le sol. Les zones humides sont actuellement vraiment d'actualité.

Des fiches sur l'eau potable seront réalisées dans la continuité de ce qui est fait au niveau de la CABA, et elles tiendront compte du changement climatique.

Des fiches seront réalisées aussi sur les réseaux et les assainissements collectifs, avec l'apport d'une vision sur les impacts des rejets dans le milieu naturel.

Une nouveauté, qui est même une exclusivité du contrat : il sera possible à nouveau, pour certains assainissements individuels, de bénéficier de l'aide de l'Agence de l'Eau. Sur le programme précédent, nous avons dit que c'était le dernier programme où l'aide de l'Agence serait possible sur les assainissements individuels. Là, nous avons réussi à inclure une possibilité d'aide de l'Agence pour les SPANC. Dans des zones bien spécifiques qui polluent, les personnes qui voudront bien réhabiliter leur assainissement pourront élarger aux aides de l'Agence Adour-Garonne.

Par rapport aux inondations, il est prévu une fiche action avec un référencement des digues et une étude sur les responsabilités des EPCI à cet égard.

Il est prévu dans le contrat le développement/renforcement du suivi de la qualité et de la quantité des eaux, qui sera complété par une instrumentalisation des ouvrages et des réseaux pour mieux suivre les flux.

Enfin, il est prévu une action pour retirer les déchets des rivières, et on en voit de toutes sortes : des véhicules, des pneus, du polystyrène, du plastique.

Le volet 4 du plan d'actions porte sur l'animation.

A ce niveau-là, il est prévu beaucoup de communication. Il faudra communiquer là-dessus pour que les gens s'investissent.

Du personnel est bien sûr nécessaire. Nous retrouvons là les frais de personnel, avec une montée en puissance sur les effectifs.

De gros moyens devront être alloués à la sensibilisation, à la formation et à l'information.

Nous pouvons, pour terminer, considérer le prévisionnel financier.

Le Contrat représente presque 34 M€ sur le bassin Cère Amont pour 5 ans, avec un autofinancement de la CABA à hauteur de près de 19 M€ et environ 15 M€ d'aides au minimum.

Si nous avons des montants élevés, nous pouvons nous en satisfaire pour plusieurs raisons :

En matière d'eau, l'argent pourrait un jour ne plus suffire.

C'est un moyen de faire revenir l'argent qui est prélevé sur le territoire. C'est un moyen de faire revenir de l'argent de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur le territoire à un niveau de 15 M€.

L'Agence nous suit dans de nombreuses actions avec des aides bonifiées passant de 30 à 50 % ou de 50 à 70 %, voire 80 %, en fonction des actions.

L'eau potable reste un secteur qui est peu aidé par l'Agence. Le taux d'aide est inférieur à 50 %.

Dans le prévisionnel financier, nous aurons les participations suivantes :

- l'État devrait apporter 1 700 000 €.

- Les structures agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique pourraient apporter 60 000 €.

- L'Agence de l'Eau : 12 000 000 €.

- Le Conseil Départemental : 900 000 €.

- EDF pourrait venir compléter le financement pour 2024, mais l'attribution est encore inconnue ; néanmoins, EDF a manifesté sa motivation.

- A ce stade, l'Europe, les Fonds Verts et certaines fondations n'ont pas été sollicités. Les montants pourraient ne pas être neutres sur le plan financier.

Nous sommes à 34 M€, sans compter la partie « eau et assainissement » pour le territoire de la Châtaigneraie où elle reste de la compétence des communes. Le travail est plus long, mais les fiches seront peut-être bouclées d'ici la signature du contrat.

L'Agence de l'Eau voudrait signer le contrat en juin 2023. Ce qui veut dire que les trois EPCI devront avoir délibéré.

Nous pensons donc pouvoir signer ce Contrat de Progrès Territorial dans l'été.

Voilà ce que je pouvais vous dire en résumé sur ce Contrat de Progrès Territorial.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Gérard. Vous l'avez compris, il y a un vrai sujet. Les fiches actions ont été préparées vraiment par nos services de façon, je pense, très pertinente, avec quatre thématiques que je ne vais pas reprendre. En tout cas, ce soutien de l'Agence de l'Eau va reposer sur ce Contrat de Progrès Territorial.

Aujourd'hui, nous devons adopter ce projet pour que l'Agence de l'Eau puisse instruire ce dossier pour voir à quel niveau ils vont financer, même si peut-être ce sera à un plus haut niveau que ce que nous envisageons parce qu'il y a certaines actions qui sont prises a minima, mais qui seront extrêmement vertueuses.

M. DONEYS.- Président, votons-nous pour le projet ou votons-nous pour décider d'étudier le projet ?

M. LE PRÉSIDENT.- Nous votons pour le Contrat de Progrès Territorial et ses fiches-actions.

M. DONEYS.- Alors je suis désolé, je vais être obligé de m'abstenir. Je ne pense pas que nous puissions engager 20 M€ sur une discussion à 11 heures du soir, après un débat budgétaire, pour les 5 prochaines années. Je ne le sens pas. Nous n'avons pas assez de recul. Nous parlons de chiffres aussi énormes que ceux que nous avons manipulés sur les 5 dernières années.

M. LE PRÉSIDENT.- Le détail a été présenté en commission. Gérard, tu peux le confirmer ?

M. PRADAL.- Oui.

M. DONEYS.- Les fiches actions ont été évoquées simplement.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut que nous réglions la difficulté parce que, là, si nous reportons cette délibération, cela peut s'entendre, mais dans le timing de l'Agence de l'Eau il faut reconvoquer un Conseil Communautaire la semaine prochaine. Moi, je veux bien présenter toutes les fiches.

M. PRADAL.- Elles ont été construites avec l'Agence. C'est un montant très important. Pour 30 M€, je peux concevoir que ma présentation a été un peu rapide. Mais je ne sais pas quelle peut être la bonne méthode.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est jamais assez détaillé.

M. Guy SENAUD.- J'ai une question par rapport à la maîtrise d'ouvrage des actions entreprises dans le cadre de ce contrat. Est-ce que c'est une maîtrise d'ouvrage CABA ou d'autres partenaires éventuellement ?

M. Bertrand LOUIS (DST).- Nous sommes CABA sur le territoire de la CABA évidemment. Par contre, la Châtaigneraie Cantalienne est également concernée, et donc pour les quelques communes qui sont au Sud, cela relève de ces communes. Elle touche également le territoire de Cère et Goul. Il faut voir qu'Armand DELAMAIDE et Thomas HERY ont rencontré toutes les équipes systématiquement.

Nous avons rencontré le Conseil Départemental, les Fédérations de Pêche, la Chambre d'Agriculture, etc. C'est ce que nous expliquions. Nous avons fait X réunions. Nous avons présenté à nouveau cela, cela avait été vu en Commission et en Bureau.

Les fiches, elles ont été détaillées depuis à peu près un an avec tous les volets que nous devons voir.

Les plans d'investissement du Petit Cycle de l'Eau ont été validés au niveau du PPI puisque nous les avons présentés également dans le PPI.

Donc, ce qu'il faut retenir, c'est que le document de 670 pages à peu près, est une synthèse de tout ce qui a été précédemment validé dans les Bureaux et dans les Conseils Communautaires. Nous avons donc une compilation qui est actée avec l'Agence de l'Eau et qui permet d'avoir la vision sur 5 ans théoriquement, mais dans les annexes nous avons mis une vision sur 10 ans qui reprend également – nous n'avons rien inventé – les schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement qui avaient été établis sur le territoire de la CABA. Sauf que, là, nous avons ventilé l'intégralité de ces budgets par rapport à notre capacité d'autofinancement qui était identifiée par rapport au prix de l'eau qui était défini. En fait, nous sommes repartis de notre prix de l'eau, nous avons déterminé, dégressivement, ce sur quoi nous pouvions investir, quels étaient les enjeux prioritaires, nous avons négocié avec la DDT et l'Agence de l'Eau. C'est la DDT qui

impose des directives en disant : « nous, nous souhaitons que ces sujets-là soient prioritaires au vu des masses d'eau et pour préserver la qualité des cours d'eau ».

C'est donc ce travail-là de négociation que nous avons pu faire avec la DDT et les équipes du Préfet et de l'Agence qui aboutit aujourd'hui à ce projet.

M. DONEYS.- Monsieur LOUIS, quand vous l'avez présenté en Bureau Communautaire, c'était dans un Bureau Communautaire auquel j'ai assisté. La perspective, c'était une augmentation régulière du prix de l'eau, et je vous rappelle que j'étais intervenu sur ce point parce que je pense que nous allons trop loin en augmentation régulière du prix de l'eau. C'est quand même une décision très lourde.

M. Bertrand LOUIS.- Disons que ce qui avait été présenté, c'était l'évolution du prix de l'eau par rapport à notre capacité d'autofinancement ; si nous décidions d'être sur un « plus » ou sur un « moins », nous pouvions jouer sur certains leviers. Ce qui est en parallèle, ce sont vraiment tous les investissements qui sont portés et exigés par la DDT, qui consistent à dire : « nos systèmes d'assainissement, nos exutoires, il faut qu'ils soient traités, et au niveau de l'eau potable et de nos captages, il faut que nous ayons les meilleurs équipements possibles pour assurer le meilleur Petit Cycle de l'Eau et le meilleur Grand Cycle de l'Eau ».

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres observations ? Quand nous présentons des fiches-actions, c'est toujours compliqué parce qu'il s'agit de presque 700 pages.

Mme GINEZ.- Et puis, si nous détaillons encore plus, nous allons descendre aussi jusqu'à l'échelle communale. Nous avons l'enjeu global, et après, il y a la déclinaison jusqu'aux communes.

M. LE PRÉSIDENT.- Les fiches, individuellement, de ce que j'ai pu en comprendre, sont pertinentes. La question que vous avez posée, Monsieur DONEYS, vous l'avez posée parce que cela engage 33 M€ de travaux ?

M. DONEYS.- Le problème, ce ne sont pas les 600 pages. Le problème, ce sont les 33 M€.

M. LE PRÉSIDENT.- Dans les fiches-actions, il y a de l'assainissement, il y a un certain nombre de choses que nous avons déjà dans d'autres budgets. Là, ce qui est évoqué pour la STEP, c'est dans le budget de la STEP ; nous l'avons donc déjà voté. Je ne sais pas quel pourcentage cela représente, Bertrand, les STEP dans le projet.

M. Bertrand LOUIS (DST).- Il faut reprendre le PPI.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout n'est pas dans un budget autonome. Tu as les deux premières mesures qui ne coûtent pas grand-chose, cela fait 3 M€.

Par contre, sur l'assainissement, c'est le budget des STEP que nous avons voté. Sur la qualité et la quantité, les 30 295 129 €, ce sont les travaux sur les STEP pour beaucoup et sur l'assainissement individuel, c'est-à-dire les SPANC des habitations isolées. Ce budget, par exemple, il est inscrit dans le Budget Assainissement que nous avons voté.

Sur les matières qui seraient les plus concrètes, en l'occurrence l'hydro-morphologie et essentiellement la préservation des berges, le traitement sur la végétation et la biodiversité, c'est 2 100 000 €. L'animation, c'est 1 164 000 €. Ce sont des dépenses que nous n'avons pas pour l'instant, qui sont dans la ligne GEMAPI, dans les 900 000 € du Budget Principal.

Après, le volet « qualité et quantité », c'est lié à tous les travaux d'assainissement au titre du Petit Cycle de l'Eau avec entre autres la collecte de l'eau.

Je pense que les fiches reprennent cela.

Le problème, c'est que le Contrat de Progrès Territorial reprend des dépenses qui ont déjà, pour un certain nombre, été validées dans le Petit Cycle de l'Eau.

M. LENTIER.- Il y a une question que nous n'avons pas évoquée. Enfin, je pense que, dans les fiches, cela n'y est pas. Tu as évoqué tout à l'heure, Bertrand, les différentes Intercommunalités qui font partie de l'aventure. Loin de moi l'idée de critiquer le monde agricole. La Chambre d'Agriculture, a-t-elle été associée à la démarche ? Nous voyons bien que, pour tout ce qui concerne les berges notamment, il faudra que nous fassions des choses en partenariat avec les agriculteurs. Est-ce qu'elle est partie prenante dans le contrat ? Est-ce qu'elle est intégrée aussi

dans les financements ? Parce qu'à un moment ou à un autre, les aspects agricoles seront à considérer. Nous avons vu sur une photo les vaches qui polluaient. Je n'ai rien contre le monde agricole, c'est une des richesses et des principales économies de notre département, mais on voit bien que nous ne pouvons rien faire sans l'aide du monde agricole, tant sur le plan de la participation que des financements.

M. Bertrand LOUIS (DGST).- Nous avons vraiment une participation puisque nous avons M. NIGOU qui représente la Chambre d'Agriculture, qui vient avec nous régulièrement aux réunions. Nous avons eu la présence d'EDF, nous avons eu la présence de la Fédération de Pêche, nous avons eu la présence du Département. Nous avons le SAGE et le SDAGE qui interviennent aussi. Vous avez un certain nombre d'entités qui sont venues aux réunions, qui ont participé aux discussions et qui valident les thématiques.

Après, je le redis, sur les budgets que nous avons, le fléchage de telle opération par rapport à telle opération, c'est quelque chose qui est issu des schémas directeurs et qui est issu de tous les travaux qui ont été faits avec les différents interlocuteurs. Ce n'est pas simplement une vue des services.

M. LENTIER.- C'est important de le préciser. En fait, c'est aussi un travail de collaboration, comme tu viens de le citer, avec tous les partenaires. Ce n'est pas simplement un travail de nos deux agents. C'est tout un travail de concertation.

M. Bertrand LOUIS (DGST).- Par exemple, nous avons dans les programmes la STEP de Saint-Paul-des-Landes. Nous allons avoir tous les projets concernant Sansac, Le Bex et Cabrières qui sont intégrés. La volonté que nous avons, c'est que, alors que le contrat est prévu sur 5 ans, nous avons déjà planifié ce qui se passerait sur les dix prochaines années puisque c'est une exigence de l'Agence de l'Eau pour avoir une majoration de nos subventions. Si nous ne partions pas sur ces types d'opérations, nous aurions la DDT qui nous dirait toujours : « attention, il faut réaliser des investissements pour assurer la qualité des cours d'eau ; par contre, vous serez financés à 40 ou 50 % ». Sur certains sujets, nous avons zéro de financement. Là, nous sommes financés à 50 % par exemple sur le diagnostic permanent pour surveiller la performance des réseaux d'assainissement ; nous mobiliserons là-dessus 150 000 € par an financés à 50 %, alors que normalement c'est financé à zéro %, et nous devons le faire, c'est une exigence.

Vous avez par exemple la STEP de Vézac qui est subventionnée à 70 %. Nous avons le projet de Saint-Paul-des-Landes pour lequel nous allons faire des études, et de la même façon, nous aurons une subvention.

Nous avons Sansac, Cabrières et Le Bex où nous allons avoir aussi une subvention pour regarder ce qu'il convient de faire.

Par contre, nous avons étalé toutes ces opérations par rapport à notre capacité d'autofinancement et notre capacité de désendettement vis-à-vis de Souleyrie parce que, comme nous avons investi et énormément emprunté pour Souleyrie, il faut d'abord que notre budget soit en capacité de l'absorber, pour qu'ensuite nous puissions réinvestir dans les années futures. Nous avons donc beaucoup d'investissements qui démarreront en fin de Contrat de Progrès Territorial pour, ensuite, embrayer sur le 2^{ème} Contrat. Mais le fait d'avoir engagé ces opérations en fin de Contrat de Progrès Territorial nous permet d'avoir un engagement officiel de l'Agence de l'Eau déjà nous disant : « nous vous aiderons à porter les projets d'investissement lors du deuxième programme avec des taux de subventions qui pourront être maximisés ».

Notre objectif avant tout, à nous aussi, c'était de faire en sorte que les opérations impactent le moins possible les budgets de la CABA et donc les usagers.

M. PRADAL.- Dans le volet « qualité et quantité », il est prévu 14 M€ pour les systèmes d'assainissement collectifs ou individuels et 14 M€ aussi pour l'alimentation en eau potable.

Pour l'hydro-morphologie, il est prévu 1 560 000 € sur les 5 ans.

Pour la végétation et la biodiversité, il est prévu 640 000 € sur les 5 ans.

Là, je ne décompte pas les subventions.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour conclure, parce que, là, je pense qu'il faut que nous avancions, sur les 33 M€ du projet il y a presque 30 M€ qui sont liés à des budgets d'assainissement ou du cycle de l'eau. Il y a la STEP de Vézac, il y a tous les projets qui ont été mentionnés dans le PPI.

M. Bertrand LOUIS (DGST).- Sachant que, sur le budget, il y a également l'investissement pour les territoires voisins. Ce n'est pas seulement le budget pour la CABA. C'est un budget de 30 M€ pour le bassin versant Cère amont.

M. LE PRÉSIDENT.- Les fiches-actions qui sont hors budget du Cycle de l'Eau tel que nous le connaissons, c'est 3 M€.

Je vous propose que nous votions ce Contrat de Progrès Territorial. Par contre, je m'engage à ce qu'à un prochain Bureau Communautaire – et les Élus qui voudront venir y assister pourront y assister – nous présentions dans le détail les fiches qui pourraient poser question. Mais encore une fois l'assainissement et les réseaux d'eau, c'est 30 M€ sur 33 M€. Ce sont des sujets que nous évoquons dans chaque budget. Nous pourrions procéder comme cela.

Je mets ce Contrat de Progrès Territorial au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? 2 voix (Mme LACHAIZE – M. BELAIDI)

La délibération n° 41 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Je vous remercie.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT, DU 1^{er} VICE-PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Décisions prises depuis le dernier Conseil du 9 février 2023

Vous avez eu la liste des décisions. Y a-t-il des observations sur les décisions ? Non.

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises depuis le dernier Conseil du 9 février 2023.

Bonne soirée et même bonne nuit.

(La séance est levée à 23 h 30)
